

LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 83

LE VENDREDI 14 AVRIL 2000

87c + TAXES = 1\$

CINÉMA

**LA VOIX DÉRANGEANTE
DE ZARA MAHAMAT
YACOB**
PAGE B 10

LE MONDE

**LE CONSEIL DE SÉCURITÉ
APPROUVE LE PLAN DE
DÉSARMEMENT DE L'IRAK**
PAGE B 7

ÉCONOMIE

**FUSION ALCAN-ALGROUP:
JACQUES BOUGIE REPREND
LE BÂTON DU PÉLERIN**
PAGE A 7

PERSPECTIVES

Internet bat la mesure

À la mi-mars, Stephen King lançait son nouveau livre exclusivement sur Internet. Et, en début de semaine, le groupe rock The Who lançait son nouveau disque exclusivement sur le Web. Prélude à la consommation culturelle de l'avenir?

Vision d'horreur pour les nostalgiques: les magasins de disques s'écroulent, les librairies sont désertes, tous les intermédiaires disparaissent pour ne laisser face à face que le consommateur-citoyen et son ordinateur.

On n'en est pas encore là, bien sûr. Mais les acteurs des industries culturelles sont inquiets. Parce qu'Internet continue à remettre en question les modes traditionnels de distribution.

The Who, un des plus grands groupes de l'histoire du rock, annonçait en début de semaine que son nouveau disque, *The Blues to the Bush*, sera distribué uniquement sur Internet. Sur le site MusicMaker

(qui comprend déjà, soit dit en passant, une banque de 250 000 chansons), on peut commander le CD double au coût de 20 \$ US.

Encore mieux: pour 5 \$, vous choisissez vos cinq chansons préférées des Who, téléchargées directement sur votre ordinateur. C'est la discographie à la pièce, la possibilité de se construire sa propre banque musicale. Avant les Fêtes, le groupe Beastie Boys avait fait la même proposition: se construire sa propre compilation parmi une banque de 170 titres.

Le leader des Who, Pete Townsend, déclare que «c'est fini de dépenser deux ou trois millions pour sortir un album». En passant une entente avec MusicMaker, on saute tous les intermédiaires et on s'assure de revenus directs... pour un disque qui, dans le fond, n'attire que les vrais passionnés des Who. Hypothèse probable pour l'avenir: les grandes surfaces continueront à vendre les mégasuccès de Céline Dion ou de Ricky Martin mais les produits plus intermédiaires chercheront et trouveront leur public sur Internet.

La vente en ligne n'est qu'un aspect de la question. Car l'industrie du disque tente actuellement de négocier le «viage» MP3, ce système qui permet de compresser les fichiers musicaux.

Pour tous ceux qui ont actuellement moins de 20 ans, le MP3 semble l'outil favori pour consommer de la musique. Le logiciel *Napster* se répand comme une traînée de poudre chez les adolescents et dans les collèges. Un jeu d'enfant: on installe *Napster* gratuitement sur son ordinateur et on peut chercher partout sur Internet auprès des autres détenteurs de *Napster* tous les fichiers musicaux MP3 que l'on désire, qu'on peut ensuite écouter gratuitement sur l'ordinateur ou sur des nouveaux baladeurs MP3. Tellement populaire que des universités américaines tentent de l'interdire parce que ses utilisateurs engorgent les systèmes.

L'industrie tente de faire front. D'un côté, la Recording Industry Association of America poursuit Napster pour viol de droit d'auteur. De l'autre côté, les grandes compagnies tentent de mettre sur pied de nouveaux systèmes de consommation.

Ainsi, BMG et Sony viennent tout juste d'annoncer leur décision de vendre de la musique sur Internet d'ici l'été. Time Warner planifie la même chose d'ici la fin de l'année. Et les grands groupes technologiques tentent de mettre la main sur l'industrie musicale pour verrouiller le système (ainsi, le groupe Internet America Online vient d'acheter Warner et EMI-Virgin, ce qui lui permettra de contrôler 30 % de la musique vendue dans le monde).

Mais la technologie avance encore plus vite. Un nouveau produit gratuit encore plus performant que *Napster*

VOIR PAGE A 10: INTERNET

MÉTÉO

Montréal Nuageux avec éclaircies.
Max: 9 Min: -1

Québec Éclaircies le matin.
Max: 4 Min: -2

Détails, page A 4

INDEX

Annonces B 6 Le monde B 7
Avis publics A 4 Les sports B 6
Bourse A 6 Mots croisés A 4
Cinéma B 10 Plaisirs B 1
Culture B 9 Télévision B 8
Éditorial A 8 Tourisme B 4

www.ledevoir.com

La loi sur l'affichage tient bon

■ La prédominance du français retrouve sa légitimité en Cour supérieure
■ L'avocat Brent Tyler promet aussitôt de porter la cause en appel

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

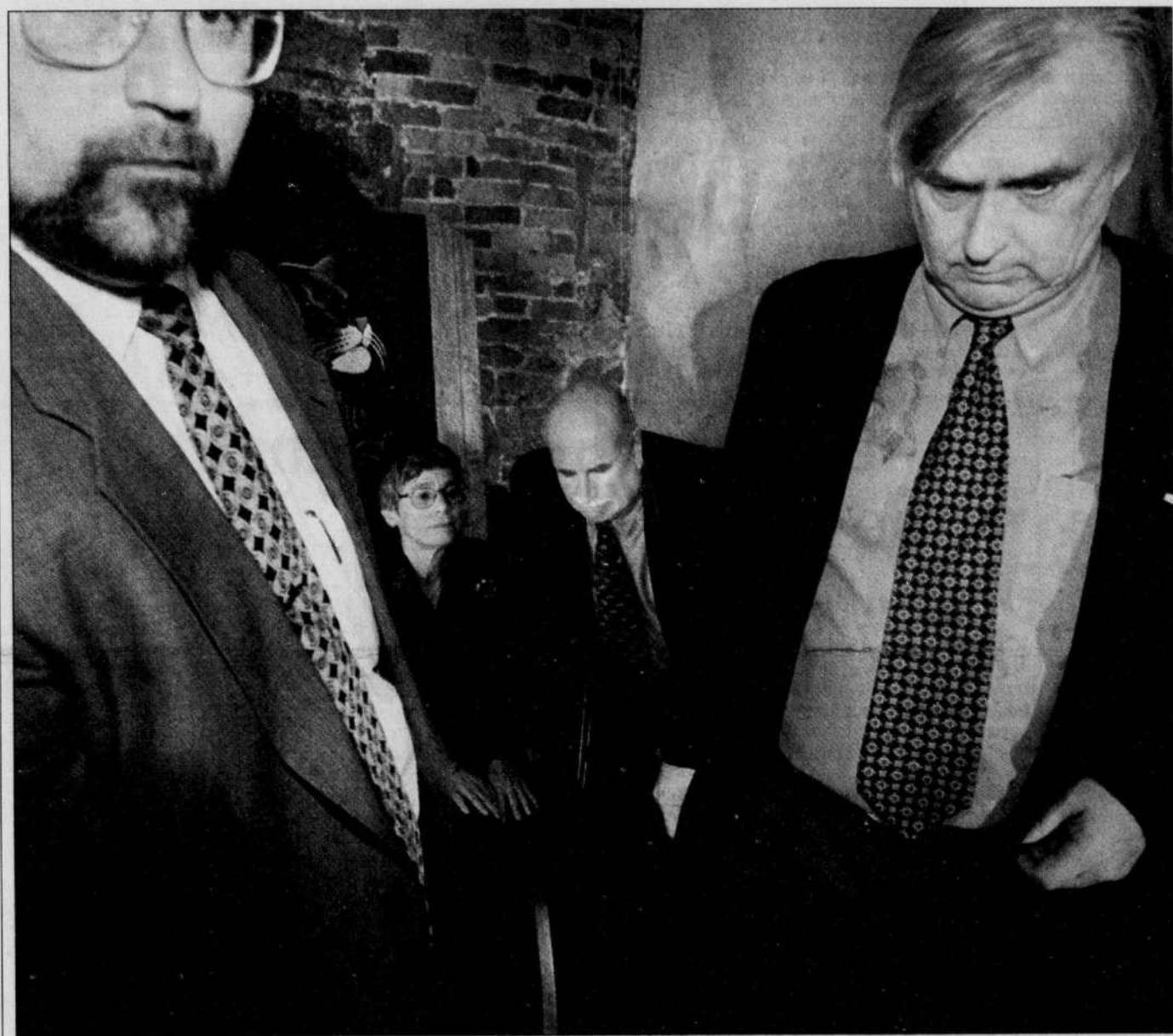
Le lobby anglophone a perdu une bataille. La loi sur la langue d'affichage tient le coup. Partout au Québec, les commerçants doivent encore s'as-

surer d'accorder une place nettement prédominante à la langue française dans leur affichage commercial bilingue. Le juge Paul-Marcel Bellavance a en effet renversé hier une décision d'un tribunal inférieur qui a pour effet immédiat de redonner de la vigueur à la Charte de la langue française.

Accueilli avec soulagement par le gouvernement pé-

quiste (voir autre texte ci-dessous), le jugement Bellavance a piqué au vif le lobby anglophone. L'avocat Brent Tyler, qui a plaidé cette cause en Cour supérieure au nom d'un couple de commerçants de l'Estrie, a aussitôt annoncé son

VOIR PAGE A 10: AFFICHAGE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'avocat Brent Tyler, le président du Parti Égalité, Keith Henderson, et le couple Simpson-Hoffman (à l'arrière-plan) affichaient des mines déçues hier après avoir perdu une manche importante dans leur bataille juridique contre la prédominance du français dans l'affichage commercial.

Goupil et Beaudoin applaudissent

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre de la Justice, Linda Goupil, et la responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, ont loué le jugement rendu hier par le juge Paul-Marcel Bellavance.

«Un jugement détaillé et fouillé, d'une logique juridique sans faille», qui donne raison aux prétentions de la procureure générale «sur toute la ligne», a dit Mme Goupil. La ministre de la Justice a souligné que le jugement confirme qu'elle avait eu raison, à titre de procureure générale, de ne pas présenter de preuve sur la situation du français, ce que l'opposition officielle avait assimilé à de la négligence et à de l'incompétence. Le juge Bellavance a tranché en faveur du gouvernement, rejetant l'argument de l'âge de la preuve présentée dans le jugement Ford de la Cour suprême il y a douze ans, un argument que la juge de première instance Danielle Côté avait au contraire retenu.

Les deux ministres ont toutes deux relevé le même passage du jugement qui dit que le Québec «est dans une situation linguistique unique, ce qui a incité la Cour suprême de la Confédération canadienne à proposer une solution législative unique qui, semble-t-il, ne se retrouve pas ailleurs dans le monde».

«Le juge a bien compris les objectifs de la Charte de la langue française», a dit Louise Beaudoin. La loi sur l'affichage

VOIR PAGE A 10: GOUPIL

■ L'éditorial de Michel Venne en page A 8: Le bon sens

ÉTHIOPIE

L'agonie des chameaux présage du pire

Responsable des opérations de l'Unicef, André Laperrière estime que la situation a atteint un point critique

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

En Afrique, c'est l'environnement qui sonne le premier signal d'alarme en cas de sécheresse. L'agriculture est la première affectée. Ensuite, les moutons périssent. Après, le bétail. Quand les chameaux cessent de donner du lait, l'heure est grave. Et quand les chameaux meurent, c'est la catastrophe. Depuis quelques jours en Éthiopie, les chameaux sont mourants.

André Laperrière, responsable des opérations de l'UNICEF en Éthiopie, est catégorique: «Là, vraiment, c'est grave, on a presque atteint le point de non-retour», a déclaré le Québécois en entrevue depuis Addis Abeba, la capitale du pays où il est en poste depuis deux ans.

«Nous avons eu beaucoup de promesses, mais il est temps de passer à l'action.» De fait, depuis que les terribles images d'enfants squelettiques ont fait le tour des télévisions du monde, l'aide internationale commence à se mobiliser

VOIR PAGE A 10: ÉTHIOPIE



REUTERS

Des chameaux s'abreuvent près d'un rare point d'eau. La famine commence à avoir raison de ces bêtes pourtant extrêmement durables.

Journée d'orientation obligatoire pour les nouveaux assistés sociaux

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À compter du 1^{er} mai, tous les nouveaux prestataires à la sécurité du revenu jugés aptes au travail devront participer d'emblée à une journée d'orientation vers l'emploi, à défaut de quoi leur chèque mensuel d'aide sociale sera amputé de 75 \$.

Le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, a annoncé, hier, une nouvelle stratégie en matière d'assistance-emploi, le vocable pour désigner maintenant la sécurité du revenu. La nouvelle stratégie d'accueil des nouveaux assistés sociaux, appelée Destination emploi, propose aux nouveaux prestataires aptes au travail «une démarche de groupe» d'une durée d'une journée afin de bien les informer sur les réalités du monde du travail et de déterminer avec eux un plan d'action vers l'emploi, a expliqué M. Boisclair. Six mois plus tard, un suivi sera fait de la

VOIR PAGE A 10: ORIENTATION

YVES LAVERTU

JEAN-CHARLES HARVEY, le combattant

Fondateur du *Jour*, antifasciste de la première heure, Jean-Charles Harvey est le plus méconnu des Québécois qui ont façonné ce siècle.

Biographie, 464 pages • 34,95 \$

Boréal
Qui m'aime me lise

• POLITIQUE •

Nominations: Bouchard rejette la proposition libérale

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef libéral Jean Charest propose au gouvernement Bouchard un moyen de sortir de l'impasse actuelle de certaines nominations en adoptant un projet-pilote où les députés auraient leur mot à dire en commission parlementaire sur les candidatures à la direction d'organismes comme la CAI (Commission d'accès à l'information), le DGE (Directeur général des élections), le Vérificateur général ou le Protecteur du citoyen. Le premier ministre Bouchard a toutefois rejeté hier à l'Assemblée nationale cette idée inspirée selon lui du «système américain».

«Nous préférons nous en remettre à la sagesse de nos prédecesseurs», a déclaré M. Bouchard en réponse à une question du chef de l'opposition. Le premier ministre dit craindre qu'un processus de nomination procédant d'une commission parlementaire ne se transforme en «procès des individus qui seraient candidats ou candidates».

Avec le départ prochain du président de la CAI, Paul-André Comeau, qui a annoncé sa démission mercredi, et la nomination d'un nouveau DGE au mois de mai, le chef libéral croit cependant que l'Assemblée nationale pourrait en profiter pour innover en mettant à l'essai l'idée d'une commission parlementaire. M. Charest précise qu'il suffirait de poser des balises claires afin d'éviter des procès d'intention.

«Pourquoi ne pas s'ouvrir et en faire un test? À la conclusion de ce test qui n'engage personne, on en ressortirait peut-être avec des conclusions qui nous permettraient justement de faire évoluer l'Assemblée nationale.»

Mercredi, le député libéral Thomas Mulcair suggérait pour sa part de tenir un vote libre à l'Assemblée nationale sur les nominations au DGE ou à la CAI, nominations qui nécessitent présentement le vote des deux tiers des membres du Parlement québécois. Ces nominations font surtout l'objet d'interminables discussions en coulisses entre les formations politiques. Ce fut déjà le cas du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby. Plus récemment, pour le poste de DGE, le gouvernement a opté pour une nomination intérimaire.

Hier, M. Charest reprenait une suggestion du député libéral Jacques Chagnon. «Cela prêterait beaucoup de crédibilité au processus de nomination», pense le chef du PLQ. Mais le premier ministre Bouchard croit plutôt que «la loi, les mœurs et les traditions ne permettent pas d'envisager un mode de nomination différent».

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les partis d'opposition sont revenus à la charge aux Communes hier en dénonçant les maladroites du premier ministre Jean Chrétien au Moyen-Orient.

Selon le chef bloquiste, Gilles Duceppe, il est faux de prétendre que les déclarations maladroites de M. Chrétien «ne portent pas à conséquence».

Selon lui, les propos du premier ministre au sujet du lac de Tibériade ont suscité la colère de la Syrie. Il en veut pour preuve un texte reproduit dans le journal libanais *L'Orient Le Jour*.

Des analystes cités dans ce journal proposaient d'annuler la rencontre entre M. Chrétien et le président syrien, Hafez el-Assad, prévue pour lundi à Damas. Le leader parlementaire Don Boudria a toutefois précisé que cette information était mal fondée.

«On a vérifié et c'est faux», a-t-il expliqué aux journalistes.

De plus, dans son édition d'hier, le *Toronto Star* rapportait les critiques du ministre syrien Hassan Nouri.

Ce dernier affirmait que M. Chrétien avait compromis la neutralité du Canada en prenant position pour Israël dans le conflit qui l'oppose à la Syrie.

«Ce n'est pas juste de prendre position avant d'avoir entendu tous les faits», déclarait-il au *Star*. Un journal koweïtien arrivait aux mêmes conclusions.

M. Chrétien a déclaré à Nazareth qu'Israël devait conserver le lac de Tibériade, source d'eau potable située sur le plateau du Golan, capturé par Israël pendant la guerre des Six Jours en 1967. La Syrie, elle, tient mordicus au plateau du Golan et au lac de Tibériade, seule source d'eau potable dans la région.



Le premier ministre Jean Chrétien est arrivé hier au Liban. Il inspecte ici la garde d'honneur en compagnie du premier ministre libanais Salim el-Hoss.

La chef de l'opposition officielle, Deborah Grey, a demandé à M. Chrétien de rentrer au pays.

«Il est en train d'endommager des relations diplomatiques fragiles là-bas. En quatre jours, nous avons vu quatre gaffes. Chaque mot qui sort de sa bouche sème la controverse.»

Selon la bloquiste Francine Lalonde, M. Chrétien a mal représenté le Canada dans une région du globe potentiellement explosive qui exige «diplomatie, tact, doigté et compré-

hension des enjeux».

Selon elle, en abordant la question de l'accueil de réfugiés palestiniens au Canada avec le premier ministre israélien Ehoud Barak, le premier ministre Chrétien s'est «ingéré» dans une question extrêmement délicate.

«Le premier ministre israélien Barak n'a rien demandé de tel et le premier ministre Chrétien ne s'est engagé à rien de tel, je parle de la question des réfugiés», a protesté vivement le vice-premier ministre Herb Gray.

Éducation: le Canada doit soutenir le Tiers-Monde

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement canadien doit passer de la parole aux actes et bloquer des fonds additionnels pour enrayer l'analphabétisme dans les pays en voie de développement, a clamé hier une coalition d'organismes.

Selon la présidente de la Centrale d'enseignement du Québec, Monique Richard, le Canada a un «grand coup de barre à donner» pour contrer l'analphabétisme dans le Tiers-Monde.

La CEQ a uni sa voix à Oxfam-Canada et Oxfam-Québec, qui réclament que le Canada entérine un plan d'action mondial visant à garantir l'accès à une éducation à tous, d'ici l'an 2015.

Ce plan d'action sera le point de mire d'une conférence internationale à Dakar, au Sénégal, du 26 au 28 avril.

Il y a dix ans, les leaders de 155 pays s'étaient mis d'accord pour garantir l'accès aux écoles à tous les enfants du monde en l'an 2000. Or le bilan est plutôt lamentable, a relevé la présidente de la Fédération canadienne des enseignants, Marilys Rettig.

«Quel gaspillage énorme de potentiel humain», s'est-elle exclamée lors d'une conférence de presse.

Aujourd'hui, quelque 125 millions d'enfants dans le monde ne fréquentent pas l'école, 150 millions abandonnent l'école et au moins 872 millions d'adultes ne savent ni lire ni écrire.

Selon Pierre Véronneau, directeur général d'Oxfam-Québec, le Canada doit prendre le taureau par les cornes. «Il doit être leader de ce plan global.» Selon lui, le Canada doit débloquer de nouveaux fonds, établir un cadre politique cohérent et un programme spécial destiné à l'Afrique subsaharienne.

Il suffirait de sept à huit milliards de dollars par année pour couvrir les frais de l'enseignement primaire pour tous les enfants du monde sur une période de 10 ans, a précisé M. Véronneau.

Le député Eugène Bellemare, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Maria Minna, a souligné pour sa part que la ministre était très engagée face à un programme d'éducation dans le Tiers-Monde.

«Vous cherchez de nouveaux crédits, vous en aurez, je peux vous l'assurer», a-t-il résumé.

La directrice générale d'Oxfam-Canada, Rieky Stuart, a accueilli cette annonce avec scepticisme. «On attend», a-t-elle soupiré.

EN BRIEF

Partenariat politique: Landry veut en rajouter

(Le Devoir) — Le ministre Bernard Landry compte suggérer des modifications à la proposition sur le partenariat qui sera présentée lors du prochain congrès du Parti québécois au début du mois de mai. Hier, le ministre d'État à l'Économie et aux Finances a indiqué que la résolution approuvée par l'exécutif du PQ, qui cherche à éliminer l'expression «partenariat politique» du programme péquiste, n'apportait pas suffisamment de précisions sur le type de partenariat politique que sa formation politique souhaite toujours offrir au Canada dans le cadre de négociations après un OUI référendaire à la souveraineté. M. Landry estime que la proposition péquiste doit aller plus loin qu'une simple référence au modèle de l'union européenne proné par le PQ depuis plusieurs années. Comme dans le programme de 1996, le vice-premier ministre croit que la proposition devrait notamment parler d'institutions communes pour expliquer le type de partenariat politique que souhaite le PQ advenant l'accession à la souveraineté.

Surfacturation: la RAMQ enquête

(PC) — La Régie de l'assurance-maladie enquête sur la surfacturation à laquelle se seraient livrés certains médecins. «S'il y a lieu de corriger la situation, on le fera», a déclaré hier la ministre de la Santé, Pauline Marois. «La Régie a déjà le mandat de faire cette enquête. Elle fonctionne à partir des plaintes qui lui sont faites. Mais elle effectue aussi des contrôles aléatoires de la facturation des médecins», a signalé la ministre. On ne peut pas présumer que certaines factures ne sont pas légitimes lorsqu'elles proviennent de factures privées, a mentionné la ministre Marois. «Ce qui serait inacceptable, c'est que des médecins facturent deux fois pour la même intervention. Si c'est une pratique répandue, cela devra être corrigé», a dit Mme Marois. Des sommes versées en trop pourraient même être récupérées auprès des fautifs. La ministre a replacé la question dans le débat plus global qui s'ouvrira sous peu sur le financement du système de santé. Ce débat permettra de s'interroger sur l'opportunité d'éliminer certains traitements de la couverture offerte par la Régie.

Les provinces donnent une dernière chance à Rock

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le président de la conférence des premiers ministres provinciaux, Lucien Bouchard, s'est entretenu, en fin d'après-midi hier, avec ses homologues des autres provinces pour jeter les bases du compte rendu de la rencontre des ministres de la Santé, qui s'est tenue les 30 et 31 mars à Markham, en banlieue de Toronto, et préparer la riposte.

En plus de reprendre une à une les principales revendications des provinces et de les maintenir, les participants à cette conférence téléphonique se sont aussi entendus pour accorder une dernière chance au ministre de la Santé Allan Rock qui, selon eux, s'est engagé à revoir ses collègues du cabinet fédéral pour discuter et préciser les demandes de ses homologues provinciaux.

Les premiers ministres ont aussi clairement noté que

leurs collègues de la Santé ont retenu des propos de M. Rock qu'il est fort probable qu'une autre rencontre des ministres soit convoquée une fois que la rédaction du rapport final de celle tenue à Markham sera complétée, au plus tard à la fin de mai.

Au cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, on a précisé, en fin de journée hier, que les premiers ministres ont d'abord discuté à partir des notes amassées par leurs collègues de la Santé présents à Markham, à la fin de mars, et qui expliquent, entre autres, pourquoi les coûts de la santé ne cessent de grimper.

Ils ont encore une fois répété qu'ils demandent toujours au gouvernement fédéral de restaurer les transferts fédéraux. Ils ont aussi tenu à rappeler tous les efforts consentis par les provinces pour faire face à la situation difficile dans leur système respectif de santé.

Forêts: les autochtones sont déboutés

PRESSE CANADIENNE

Fredericton — Les autochtones des provinces maritimes ont perdu une cause importante dans le combat qu'ils mènent pour obtenir un accès plus étendu aux ressources naturelles.

Joshua Bernard, de la première nation Eel Ground de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, a été reconnu coupable, hier, de possession illégale de bois d'œuvre de la Couronne, dans une cause type visant à déterminer si les autochtones ont le droit d'exploiter les forêts de la Couronne à des fins commerciales.

Le juge Denis Lordon, de la cour provinciale, a établi qu'aucun traité ou titre ancestral ne donne ce droit à M. Bernard. Les traités du XVIII^e siècle et l'histoire orale sur lesquels sa cause s'appuyait en bonne partie ne prouvent pas qu'il a déjà existé un commerce autochtone traditionnel d'exploitation forestière, a-t-il précisé.

Hôpitaux

On attend... moins longtemps, dit Marois

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a affirmé hier qu'il est tout à fait vrai que les listes d'attente en chirurgie dans l'ensemble du réseau comptent pas moins de 111 000 patients, soit 10 000 de plus que l'année dernière, mais elle a tenté de minimiser le phénomène en précisant que l'attente est beaucoup moins longue.

Interrogée par le critique libéral Yvon Marcoux, qui citait un document du ministère de la Santé pour tenter de démontrer que la situation est de plus en plus critique dans les établissements, Mme Marois a indiqué qu'elle était toutefois loin de banaliser la situation.

«Pour être tout à fait claire sur ces questions, a-t-elle expliqué, il y a 111 000 patients en attente et il y en avait 101 000 l'année dernière [de décembre à décembre].

«J'ai bien précisé qu'il s'agissait de chirurgies spécialisées, a-t-elle ajouté, soit la chirurgie des cataractes, l'angioplastie, l'orthopédie du genou et la chirurgie cardiaque. Je ne faisais donc pas référence à toutes les chirurgies électives.»

Le porte-parole libéral a ensuite utilisé les mêmes documents issus du ministère pour affirmer que non seulement les listes mais aussi les temps d'attente s'allongeaient.

«Dans la seule région de Québec, a indiqué M. Marcoux, en décembre 1997, la durée d'attente pour la chirurgie d'un jour était de 10 jours; en décembre 1999, elle était de 20 semaines. Dans le cas des chirurgies avec hospitalisation, les attentes pour les mêmes périodes variaient de trois à six mois.»

Mme Marois a répliqué à cette affirmation en citant un document démontrant que les temps d'attente sont de moins en moins longs. Dans le cas de la chirurgie d'un jour, les attentes se situent entre 10 et 17 semaines. Quant aux chirurgies électives suivies d'une hospitalisation, l'attente est de 21,5 semaines.

Sur les ailes d'American Airlines, qui, conjointement avec American Eagle, dessert plus de 260 villes autour du monde. Plus d'espace pour plus de passagers en classe économique que tout autre transporteur aérien.

American Airlines
American Eagle

LE DEVOIR

Voici le temps de planifier vos vacances...

Gagnez un voyage pour deux personnes à **The Colony Beach & Tennis Resort** à Sarasota, en Floride, comprenant :

- l'hébergement pour deux personnes pendant cinq jours;
- des ateliers de tennis (adultes);
- un traitement spa (adultes);
- l'accès au centre de santé.

Le tout d'une valeur de 2 500 \$

À surveiller dans Le Devoir du lundi au vendredi.

Pour participer vous n'avez qu'à nous faire parvenir les coupons de participation qui seront publiés dans *Le Devoir* trois fois par semaine du lundi au vendredi. Les coupons devront être reçus à nos bureaux avant le 19 mai à 17h30. Le tirage aura lieu le 23 mai 2000. Le concours s'adresse aux 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du *Devoir*.

Concours LE DEVOIR

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone (rés.) _____ (bur.) _____

Abonné au Devoir: ☐ oui ☐ non

Retournez par la poste à: Concours Le Devoir et les vacances

Le Devoir, 2050 rue De Bleury, 9^e étage, suite 100, Montréal, Québec H3A 3M9

Téléphone: (514) 985-3355 ou 1-800-463-7599

LE DEVOIR

POLITIQUE

Quinzaine du livre
en Montérégie

CINQUIÈME ÉDITION DU 14 AU 28 AVRIL 2000

Dépôt du rapport d'un comité parlementaire sur le Développement des ressources humaines

Des questions embarrassantes pour le gouvernement

Insatisfaite, l'opposition réclame une enquête indépendante

Le comité parlementaire chargé de faire la lumière sur le scandale des subventions au Développement des ressources humaines (DRH) a déposé son rapport provisoire. La majorité libérale du comité s'y montre critique à l'endroit de son gouvernement, mais l'opposition déplore la timidité du rapport sur la question de l'ingérence politique et réclame, dans un avis dissident, une enquête indépendante.

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

D'entrée de jeu, les députés libéraux membres du comité permanent du DRH écrivent que «le présent rapport, parce qu'il est provisoire, ne contient pas de recommandations». Mais il énumère quantité de questions qui devront être analysées d'ici le dépôt du rapport final, en juin, des questions embarrassantes pour le gouvernement libéral.

Ainsi, les libéraux, majoritaires au comité, s'interrogent sur la «transparence» des critères d'admissibilité des programmes de subventions et doutent qu'ils aient été «appliqués uniformément».

«[Les fonctionnaires du ministère] ont assuré le comité que les bureaux régionaux avaient informé les députés de ces critères», écrivent-ils. Le comité doute sérieusement que ces derniers aient été diffusés largement ou que les promoteurs des programmes et les par-

mentaires en général en aient pris connaissance.

Plusieurs députés s'étaient plaints de ne pas avoir été mis au courant de l'existence du fameux critère d'«îlot de chômage élevé», critère qui avait notamment permis à la ministre du DRH, Jane Stewart, d'obtenir des subventions dans sa circonscription même si le taux de chômage y était inférieur à 12 %. Les députés de l'opposition allèguent que ce critère a été introduit en cours de programme afin que des circonscriptions libérales autrement non admissibles se qualifient.

Déresponsabilisation

La majorité libérale soulève aussi la question de la déresponsabilisation de l'appareil gouvernemental. «Les cadres supérieurs ont également tendance à se décharger de cette responsabilité [la bonne gestion des fonds publics] sur les agents de programme d'un échelon bien inférieur», écrit le comité. Dans la même veine, la ma-

rité libérale se dit frustrée de la difficulté à obtenir des renseignements du DRH à cause du haut taux de roulement du personnel aux échelons supérieurs.

«Il y a donc, à nos yeux, déficit de mémoire institutionnelle. Les titulaires actuels des postes supérieurs [...] ont dit ignorer les mesures qu'avaient prises, ou n'avaient pas prises, leurs prédécesseurs et ce que cela avait donné.»

A titre d'exemple, le comité rappelle que le sous-ministre du DRHC de l'époque, Mel Cappe, avait commandé la vérification interne à la source du présent scandale sans savoir que des vérifications similaires avaient été faites en 1991 et 1994. Ces deux vérifications arrivaient aux mêmes conclusions que la vérification de 1999, à savoir que l'argent était versé sans contrôle approprié. «On peut se demander à juste titre s'il aurait dû se poser la question ou s'il n'aurait pas dû être informé de la chose. Le comité se demande si cela n'explique pas qu'aucun enseignement n'ait été tiré de ces vérifications.»

Le comité juge aussi que les employés étaient contraints à dépenser l'argent «à la va-vite», ce qui n'est pas la meilleure façon de procéder, selon lui, et croit qu'il faudrait repenser le partenariat avec le secteur privé, une «source de confusion» quant à la responsabilité respective des intervenants.

Régler l'ingérence politique

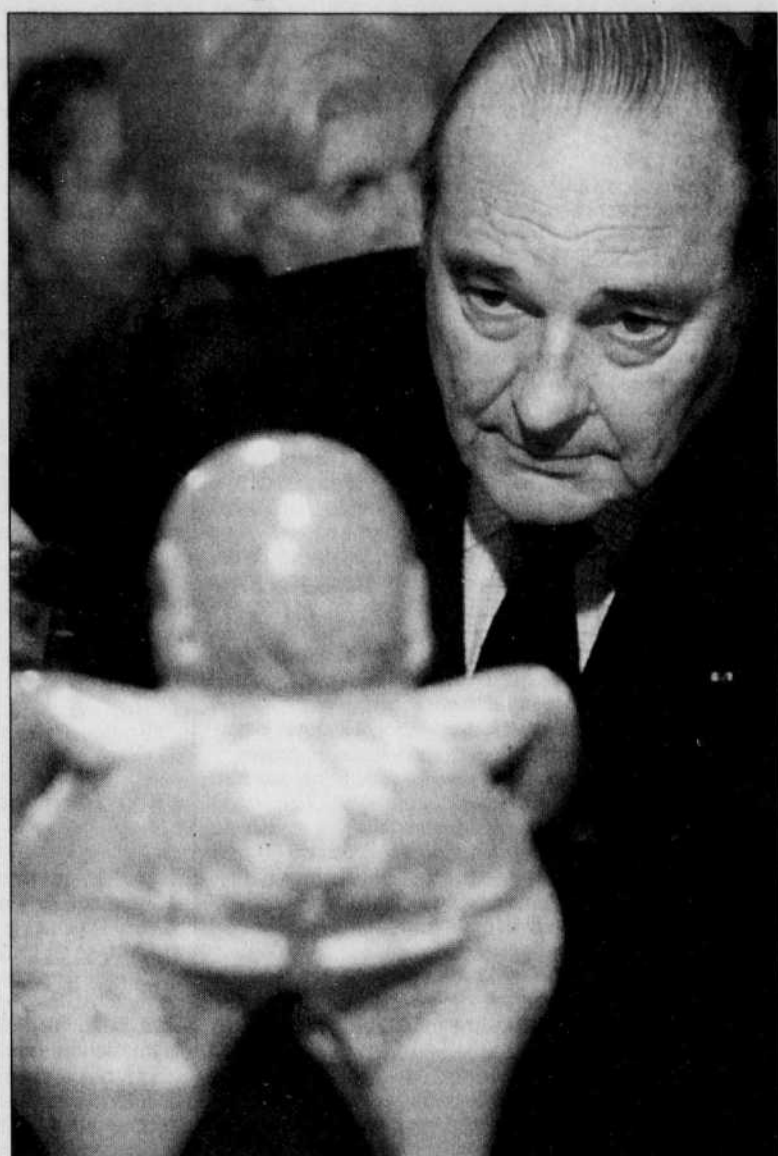
Malgré tout, les quatre partis de l'opposition se sont insurgés contre la timidité du rapport provisoire et ont signé un avis dissident dans lequel ils demandent une enquête indépendante. Selon eux, les libéraux du comité font tout pour «minimiser l'affaire le plus possible».

«La question de l'ingérence politique a été balayée sous le tapis», a expliqué en conférence de presse la critique de l'Alliance canadienne en matière de ressources humaines, Diane Ablonczy. «On ne leur a pas demandé de mettre dans le rapport qu'il y avait eu de l'ingérence politique, a lancé le porte-parole bloquiste, Paul Crête, mais seulement si c'était possible de le mettre dans le plan d'action pour les deux prochains mois. Ils ont refusé. Les libéraux jouent à l'éteignoir.»

Selon M. Crête, une enquête indépendante est maintenant plus nécessaire que jamais, surtout avec la multiplication des enquêtes de la GRC. «Nous avons besoin de plus d'outils, pas moins.»

Pour toute réponse, la ministre Stewart s'est dite «dégue» de cette réaction, accusant l'opposition de partialité. «Assez, c'est assez. Nous avons entendu jour après jour les vociférations et les divagations de l'opposition sur cette question. [...] Je suis sûr que les Canadiens aimeraient que l'opposition travaille avec nous.»

Les arts primitifs au Louvre



LAURENT REBOURS REUTERS

LONGTEMPS TENUS à l'écart, les arts premiers ont fait jeudi une entrée remarquée au Musée du Louvre, où le président français Jacques Chirac a inauguré le pavillon des Sessions, consacré aux arts d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques. Sur fond de sculptures égyptiennes ou guinéennes, de masques philippins ou kanaks, le chef de l'Etat, grand instigateur du projet, a salué ce «jour symbole d'ouverture au monde et de reconnaissance». Dans son discours, Jacques Chirac a insisté sur le symbole que représente, pour les pays concernés, le fait de voir leurs œuvres entrer enfin dans l'un des plus grands musées du monde.

Poursuite des activités malgré les irrégularités

CITEC aurait eu le feu vert du ministère

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Malgré un rapport de vérification interne faisant état de certaines irrégularités, l'Institut canadien du tourisme et du commerce électronique (CITEC), de Shawinigan, aurait reçu le feu vert du ministère fédéral du Développement des ressources humaines pour poursuivre encore un moment ses activités. C'est ce que soutient l'organisme mais que refuse de confirmer le ministère.

Le président de l'Institut, Pierre Guillemette, aurait reçu, au cours d'une conversation téléphonique mercredi en fin de journée, l'autorisation d'un fonctionnaire de continuer à fonctionner, a soutenu hier le responsable des communications du groupe, Guy Deschênes. Cela signifie seulement, a-t-il précisé, que l'organisme a l'assurance que les fonds nécessaires à la poursuite des opérations seront là et que CITEC ne sera pas forcé de «fermer boutique», ce qu'il aurait été autrement obligé de faire à très court terme. «Sans cette nouvelle, nous nous serions retrouvés dans une situation très précaire, c'est-à-dire à sec», d'ajouter M. Deschênes.

Un protocole d'entente pour assurer la poursuite des activités doit être négocié avec le ministère au cours des deux prochaines semaines, dit M. Deschênes, mais CITEC ignore toujours ce qu'il adviendra de la deuxième tranche d'une subvention totale de huit millions qui lui avait été accor-

dée. CITEC attendait pour bientôt quatre millions supplémentaires.

Aux Communes, la ministre Jane Stewart a indiqué que son ministère a «reçu une lettre de CITEC demandant de poursuivre le versement des fonds. Le ministère revêt cette requête et fera rapport quand il aura une réponse».

Le porte-parole de DRHC, Daniel Lavoie, a par ailleurs refusé de confirmer si un fonctionnaire avait donné une quelconque assurance à CITEC, répétant «qu'aucune décision n'avait été prise». Il a toutefois insisté, sans entrer dans les détails, sur les bonnes relations entre le groupe et DRHC. Selon ce que Le Devoir a pu apprendre, il semble que le ministère ait conseillé à CITEC de ne rien précipiter.

CITEC est sur la corde raide depuis que son ex-président, André Valierand, a révélé, entre autres, que deux administrateurs s'étaient accordés des salaires et des honoraires trop élevés sans avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Un rapport de vérification interne, réalisé à la demande de M. Guillemette, a confirmé ces allégations. Selon la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, la gestion courante de l'organisme est adéquate mais tout indique que Paul Lemire et Mario Pépin ont obtenu une rémunération «par voie d'une résolution non datée du conseil d'administration de CITEC qui précise une rémunération inférieure aux sommes versées et sans aucune entente d'embauche en ce qui concerne la portion salariale». Le rapport fait aussi état

de l'attribution de jetons de présence aux membres du conseil en contre-venant aux règlements de l'organisme et, finalement, d'interrogations sur un placement de 350 000 \$.

Le ministère du Développement des ressources humaines traite ce dossier avec prudence car le groupe

fait aussi l'objet d'une enquête de la GRC. Selon le caporal Stéphane Bonin, cette enquête est «pratiquement complétée» et le rapport pourrait être remis d'ici la semaine prochaine au procureur de la Couronne, qui décidera s'il y a lieu de porter des accusations.



Rosaire Morin
1922-1999 †
Directeur de la revue
de 1988 à 1999

L'Action nationale se souvient

Le 14 avril 1999, L'Action nationale et le Québec tout entier perdaient un grand patriote, un semeur de liberté. M. Morin nous a laissé un immense héritage.

Le temps seul nous permettra d'en prendre la mesure véritable qui ne se trouvera que le jour où le Québec assumera enfin la plénitude de son destin.

L'Action
NATIONALE

Téléphone : 514-845-8533
revue@action-nationale.qc.ca

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE

Lady-Datejust
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Québec
Régie des alcools,
des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES
RELATIVES À UN PERMIS
OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9073-6463 Québec inc. RESTAURANT AMIR SHERBROOKE OUEST 6365, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1N1 Dossier: 178-053	1 Restaurant pour vendre	6365, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1N1
2736799 Canada inc. RESTAURANT PRIMO PIATTO 1637, rue Van Home Outremont (Québec) H2V 1L7 Dossier: 209-197	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1637, rue Van Home Outremont (Québec) H2V 1L7
9068-3822 Québec inc. BAR STAINLESS 7467, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N5 Dossier: 216-501	Permis additionnel 1 Bar	7467, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N5
Piano Piano inc. PIANO PIANO INC. 1468, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B6 Dossier: 236-207	1 Restaurant pour vendre	1468, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B6
9045-5189 Québec inc. PIANO BAR MARDI GRAS 2065-A, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E8 Dossier: 280-909	1 Bar avec danse	2065-A, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E8
9050-9175 Québec inc. ALIX CAFE BAR 1701, rue Lapierre Lasalle (Québec) H8N 2M4 Dossier: 302-026	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	1701, rue Lapierre Lasalle (Québec) H8N 2M4
Luu Manh RESTAURANT PHO VAN 3442, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3 Dossier: 352-039	1 Restaurant pour servir	3442, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3
Ho Dac Corporation RESTAURANT LOTUS BLEU 1679, rue Ste-	1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité	1679, rue Ste-Catherine Est Montréal
Catherine Est. Montréal (Québec) H2L 2J5 Dossier: 708-909	1 Bar sur terrasse 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	115, rue Chopin, suite # 109 Charlemagne (Québec) JSZ 4P8
9085-9323 Québec inc. RESTO LE FOUR CHARLEMAGNE 115, rue Chopin, suite # 109 Charlemagne (Québec) JSZ 4P8 Dossier: 859-082	1 Bar sur terrasse 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	115, rue Chopin, suite # 109 Charlemagne (Québec) JSZ 4P8
2313-1329 Québec inc. ROCK SANNA CAFE BISTRO 5557, Avenue Monkland Montréal (Québec) H4A 1E1 Dossier: 893-172	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre 1 Restaurant pour vendre	5557, Avenue Monkland Montréal (Québec) H4A 1E1
9086-8670 Québec inc. RESTO BAR LE VIEUX TREBONNE 3202, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3Z3 Dossier: 1062-363	1 Bar Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	3202, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3Z3
Café-Inn inc. CARE-INN INC. 15616, rue Gouin Sainte-Geneviève (Québec) H9H 1C4 Dossier: 1068-196	1 Restaurant pour vendre (demande amendée) Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	15616, rue Gouin Sainte-Geneviève (Québec) H9H 1C4
167582 Canada inc. BAR ZEEBRA 179, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X2 Dossier: 1099-191	Permis additionnel 1 Bar	179, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X2
9086-5577 Québec inc. BOCCACINOS RESTAURANTS 7333, boul. Newman LaSalle (Québec) H8N 2K3 Dossier: 1157-205	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (suite à cession)	7333, boul. Newman LaSalle (Québec) H8N 2K3
9076-0026 Québec inc. LA PIZZA À THEO II 8045 et 8055, boul. Lévesque Laval (Québec) H7A 3Y5 Dossier: 1432-509	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	8045 et 8055, boul. Lévesque Laval (Québec) H7A 3Y5
29110772 Canada inc. LE BAZAR 3836, Côte Vertu Ouest Saint-Laurent (Québec) H4R 1P8 Dossier: 1704-941	1 Brasserie avec spectacles sans nudité 1 Brasserie sur terrasse	3836, Côte Vertu Ouest Saint-Laurent (Québec) H4R 1P8
9088-4735 Québec inc. CLUB SUPER SEXE II 690, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3B 1B9 Dossier: 1704-063	1 Bar	690, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3B 1B9
Doris Mercier CAPITAINE 7546, rue Centrale LaSalle (Québec) H8P 1K3 Dossier: 1704-212	1 Restaurant pour vendre	7546, rue Centrale LaSalle (Québec) H8P 1K3
9086-8357 Québec inc. PALERMO 3793, rue Villery Montréal (Québec) H1B 1C5 Dossier: 1704-808	1 Restaurant pour vendre	3793, rue Villery Montréal (Québec) H1B 1C5
Café fine gourmandise inc. CAFE FINE GOURMANDISE INC. 11910, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1B 1C5 Dossier: 1705-102	1 Restaurant pour vendre	11910, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1B 1C5

Prix d'Excellence en Architecture 1999
Prix Habitas 1998

Unique à **Outremont**

12 nouveaux condominiums
de 1100 à 1750 pieds carrés

1, 2 et 3 étages

2, 3 ou 4 chambres

Ouverts sur 2, 3 et 4 côtés

Appartements de coin
et entièrement détachés

Façades de 18 et 36 pieds

Façades 100% vitrées

Plafonds à 9 pieds
1 et 2 stationnements
intérieurs par unité
Terrasses, jardins,
toit terrasses
Loggias sur le toit

A partir de \$149,000
Bureau de vente
871 ave. de l'Épée, Outremont
Ouvert lun-ven de 16h00 à 20h00
et sam-dim de 12h00 à 17h00
Carol Nadon, agent immobilier affilié
Remax du Cartier
Courtier immobilier agréé

Les Projets
EUROPAPhase V

• LES ACTUALITÉS •

Le cancer s'étend
mais tue moinsMARLENE HABIB
PRESSE CANADIENNE

Toronto — La chute des taux de mortalité par cancer du sein et du poumon de même que le recul des décès imputables aux cancers infantiles démontrent que la lutte contre cette terrible maladie n'a pas été vaine, a rapporté hier la Société canadienne du cancer.

On estime toutefois que le nombre total de nouveaux cas de cancer s'accroîtra de 70 % au cours des 15 prochaines années, principalement à cause du vieillissement et de l'accroissement de la population, révèle le douzième rapport annuel de la société, réalisé en collaboration avec Statistique Canada et le ministère fédéral de la Santé.

«Le Canada a réalisé des progrès considérables contre le cancer, en particulier au cours des dix dernières années», a commenté le docteur Barbara Whyte, directrice des affaires médicales et de la lutte contre le cancer à la Société canadienne du cancer. «Toutefois, il nous reste encore des défis à relever».

Si ce sont bien les maladies cardiaques qui font le plus de victimes en Amérique du Nord, le cancer est la première cause de décès précoces.

Cette année, on prévoit quelque 132 100 nouveaux cas de cancer diagnostiqués qui se solderont par 65 000 décès. Il s'agit d'une hausse par rapport à 1999, alors que les cas estimés se chiffreraient à 129 300 et les décès à 63 400.

Mais il y a de l'espoir pour les enfants car, depuis le début des années 50, les taux de mortalité attribuable à des cancers infantiles ont chuté de plus de moitié, principalement depuis 1970.

«Il y a 40 ans, un très faible pourcentage d'enfants survivaient à la leucémie; aujourd'hui, environ 80 % des enfants et adolescents canadiens atteints de leucémie lymphoblastique aiguë sont en vie cinq ans après le diagnostic», a indiqué le docteur John McLaughlin, de la Société canadienne du cancer.

Cette année, la forme de cancer la plus fréquemment diagnostiquée chez les femmes demeurera le cancer du sein. Mais depuis 1985, les taux de mortalité par cancer du sein ont chuté de 25 % chez les femmes âgées de 50 à 69 ans. On estime à 19 200 le nombre de Canadiennes qui recevront un diagnostic de cancer du sein et à environ 5500 le nombre de femmes qui en mourront.

Chez les hommes, le cancer de la prostate reste le plus menaçant. Sur les 16 900 qui recevront un tel diagnostic cette année, 4200 en mourront.

Le taux de mortalité masculine imputable au cancer du poumon a décliné de 24 % depuis 1986. Cette année, 12 200 hommes au pays apprendront qu'ils en sont atteints et quelque 10 700 décéderont de la maladie.

Chez les femmes, l'incidence du cancer du poumon et les taux de mortalité qui s'y rattachent continuent leur rapide progression et sont maintenant près de cinq fois plus élevés qu'ils ne l'étaient en 1971. Près de 8400 Canadiennes recevront un diagnostic de cancer du poumon et 7000 en mourront cette année.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA FÊTE DE PÂQUES

Édition du vendredi 21 avril 2000 :
les réservations doivent être faites le mercredi 19 avril avant 12h00

Édition du samedi 22 avril 2000 :
les réservations doivent être faites le mercredi 19 avril avant 16h00

Édition du mardi 25 avril 2000 :
les réservations doivent être faites le jeudi 20 avril avant 12h00

Édition du mercredi 26 avril 2000 :
les réservations doivent être faites le jeudi 20 avril avant 16h00

Le journal ne sera pas publié le lundi 24 avril 2000.
Nos bureaux seront fermés le vendredi 21 avril et le lundi 24 avril.

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- Existera. — Piment.
- Facies culturel caractéristique du paléolithique supérieur au Maghreb. — Dieu des Vents.
- Se dit de la race jaune.
- Peuple du sud-est du Nigeria. — Virage en ski. — Coquemar.
- Montée de la mer, due à la marée. — Préfixe signifiant «au-delà de».
- River. — Erbium.
- Amphithéâtre. — Enveloppe protectrice.
- Chasse au loup.
- Épaille. — Trois fois.
- Fleuve sibérien. — Atoll. — Ria.
- Bas. — Respiration.
- Risque. — Poisson frit.

Solution d'hier

1. L'ÉPIGRAMME
2. L'ÉPIGRAMME
3. L'ÉPIGRAMME
4. L'ÉPIGRAMME
5. L'ÉPIGRAMME
6. L'ÉPIGRAMME
7. L'ÉPIGRAMME
8. L'ÉPIGRAMME
9. L'ÉPIGRAMME
10. L'ÉPIGRAMME
11. L'ÉPIGRAMME
12. L'ÉPIGRAMME

VERTICALEMENT

- Plante herbacée. — Volt-ampère.
- Installer. — Crin.
- Reconduire.

1 800 567-ACDM
Donnez, c'est leur redonner espoir

Arrêt des forages pétroliers dans l'océan Arctique
Greenpeace convainc des actionnaires de BPLOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

Greenpeace International a subi hier une «défaite glorieuse et historique» à Londres en obtenant l'appui de 13,5 % des actionnaires de la multinationale British Petroleum à sa résolution visant l'arrêt des forages pétroliers dans l'océan Arctique, en face de l'Arctic National Wildlife Refuge de l'Alaska, et le réinvestissement des milliards prévus pour ce projet dans la production d'énergie solaire avec des centrales photovoltaïques.

La proposition présentée par Greenpeace, qui possède des actions de BP, a été appuyée par Athan Manuel, du Public Interest Research Group des États-Unis. La direction de BP a reconnu publiquement que le pétrole, son principal produit, contribue au réchauffement de la planète et que cette situation provoquera à terme une réduction de la demande pour les produits pétroliers. Mais elle refuse de dire quand et comment la compagnie amorcera une transition vers d'autres produits afin de préserver la valeur de ses actifs et pourquoi elle continue d'investir 100 fois plus dans le pétrole que dans les énergies nouvelles.

British Petroleum était une cible de choix pour le groupe international car cette société est déjà plus sensible que d'autres pétrolières au potentiel de l'énergie solaire, un do-

maine où elle est présentement le deuxième producteur mondial après la japonaise Kyocera. BP a fusionné sa propre filiale spécialisée dans le photovoltaïque avec celle d'Amoco, lors de la fusion des deux géants, pour former une nouvelle entité, BP Solar. Un des cadres supérieurs de BP, Tim Burton, présidait le comité de la Communauté économique européenne, qui a produit un rapport établissant la rentabilité économique du photovoltaïque si l'Europe se ligait pour ouvrir la porte à cette filière énergétique et assurer son expansion rapide par la création d'une masse critique de projets. Une étude des consultants internationaux KPMG devait aller plus loin et démontrer qu'avec une production annuelle de 500 mégawatts (MW), le photovoltaïque pouvait concurrencer les filières traditionnelles en poussant les prix à la baisse grâce aux économies d'échelle d'une production massive.

Offensive suivie de près

L'offensive de Greenpeace contre les forages de BP dans l'Arctique est suivie de très près par toute l'industrie pétrolière. Les forages de BP constituent une première dans cette région vierge du globe et le projet de BP fait en quelque sorte office de charnière devant plusieurs autres projets. Greenpeace a établi un camp à côté du projet de forage d'où ses militants vont chaque jour contrecarrer la

construction de l'île artificielle qui abritera les installations de BP. Les arrestations sont quotidiennes.

Cela ne fait pas broncher l'organisation écologiste, qui vient d'être officiellement invitée à s'adresser à l'assemblée générale annuelle de Suncor, à Toronto. Il y a trois semaines, Greenpeace paralysait le transport d'équipements destinés à intensifier l'exploitation des sables bitumineux de l'Arthabasca par Suncor. Ce seront des militants arrêtés dans le cadre de ce coup médiatique qui vont distribuer aux actionnaires la publicité haut de gamme, distribuée hier à ceux de BP à Londres, pour les inciter à investir dans des énergies d'avenir plutôt que dans des filières que, par sécurité, la communauté internationale va devoir, selon Greenpeace, acculer au déclin.

Cette analyse est désormais partagée par de grands bureaux d'analystes financiers, comme le groupe PIRC d'Angleterre, qui a recommandé aux grands fonds de pension britanniques cette semaine de retirer progressivement leur mise du secteur pétrolier en raison de son avenir financier incertain.

«La prochaine cible, ajoutait de son côté Steven Guilbault, de Greenpeace Québec, est la Caisse de dépôt et de placement du Québec, qui possède d'importants actifs dans BP et qui, par conséquent, aide à financer ses projets dévastateurs pour l'Arctique avec l'argent des syndiqués du Québec.»

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

La Loi de l'environnement doit être renforcée

LOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) appuie le principe d'une révision de la Loi québécoise de l'environnement (LQE), mais sur la base d'un bilan factuel et d'une réforme ouvertement axée sur le renforcement et l'élargissement de la loi, des règlements et de la mission du ministère, qui ne peut s'attaquer juridiquement aux nouveaux mégaproblèmes d'environnement comme le réchauffement climatique.

C'est ce qu'écrivait le président du RNCRE, Marc Turgeon, dans une lettre adressée au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, le 12 avril, en lui transmettant l'accord conditionnel de son groupe. Ce der-

nier craint, comme plusieurs autres, que la refonte de l'actuelle loi de l'environnement soit téléguidée en coulisse par les inquisiteurs de la déréglementation du Secrétariat exécutif de la province, qui ont le pouvoir de filtrer, sans imputabilité d'aucune sorte, les projets de règlement et même les projets de lois des ministères.

Les conseils régionaux de l'environnement regroupent une majorité, en principe, de groupes environnementaux de chaque région dans des forums ouverts aussi aux institutions publiques et aux organismes privés.

Selon Marc Turgeon, plusieurs intervenants et membres des CRE «ont manifesté certaines craintes face à ce processus», d'autant plus que le document de consultation mis de l'avant par le ministère s'appuie souvent sur des principes inspirés d'une philosophie néo-

libérale et sur des hypothèses plutôt que sur des faits. «La plupart de ces craintes sont fondées», estime le RNCRE, ce qui l'amène à formuler quatre conditions pour que l'exercice soit jugé crédible et valable d'un point de vue environnemental.

D'abord, dit-il, le ministère doit énoncer clairement ses motifs de révision de la loi et «confirmer» qu'elle «ne doit pas entraîner une réduction du rôle et des responsabilités du gouvernement et des entreprises» en environnement. Le ministère doit par ailleurs dresser un bilan «rigoureux du régime actuel, de ses performances, de ses lacunes de fond et de ses déficiences d'application», une erreur que le document de consultation commet à plusieurs reprises.

Enfin, écrit-il, le gouvernement doit dire où il place l'environnement dans ses priorités

après avoir lui-même accéléré l'affaiblissement du ministère amorcé au milieu des années 80 par les libéraux. Il doit notamment préciser, écrit M. Turgeon, s'il élargira la mission du ministère pour lui confier un rôle intégrateur, dont l'action se situera en amont du processus décisionnel, et s'il entend accroître ou réduire la participation du public.

Selon le RNCRE, le Québec doit s'obliger à moderniser à tous les cinq ans sa réglementation pour qu'elle ne soit jamais «inférieure à celle du Canada et des États-Unis» alors qu'elle accuse des retards de 20 ans dans certains domaines. Ces règles laxistes incitent les entreprises à ne pas se moderniser, ce qui en fait des canards boiteux dont les directions internationales se débarrassent à la première rationalisation, comme l'illustre la fermeture récente de Toxide sur la rive sud de Montréal.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet : www.offres.ledevoir.com
Courriel : avisdev@cam.org

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC(CIVILE), 705-02-00609-000. JOVETTE CORBELL, partie demanderesse. NICOLE LAFONTAINE, JEAN YVES DUMAIS & MELODIE DUMAIS, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de NICOLE LAFONTAINE, JEAN YVES DUMAIS & MELODIE DUMAIS seront vendus par huissier le 25 avril 2000 à 12:00 heures, au 6715, chemin Montamban, Saint-Damien, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 véhicule de marque Chevrolet Cavalier à accs, 1 roulotte Bellevue à accs... Conditions: argent comptant ou chaque visé. CLAUDE LAJOIE, huissier de justice, District de Laval, LATRAVERSE & ASSOCIES, huissiers de justice, 1717 boul. St-Martin ouest, bureau 235, Laval Qc, H7S 1N2. Tél.: (450) 978-8869, fax: (450) 978-9013.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-22-00579-990. AVIS PUBLIC - BANQUE DE MONTREAL, partie demanderesse - LISE PELNEAULT et JEAN-NOEL RICHER, partie défenderesse. Le 26ème jour de avril 2000 à 14h00, au 745, route 309, Lac des Iles, P.Q., district de Labelle, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de LISE PELNEAULT & JEAN-NOEL RICHER, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Ford Tempo 1989 - immatriculé NSY 522 - four micro-onde, lave-vaisselle, téléphone sans fil, 2 t.v. couleur, vidéo, chaîne stéréo, machine à écrire, fax, ordinateur. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informateur: PHILIPPE BORDUA, huissier du district de Terrebonne, Guindon, Plon & Associés, HUISSIERS - 819-326-7707, Fax: 326-0081, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2A4.

ORDRE est donné à JEAN MICHELET GABELUS, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Michelet Gabelus. Lieu: Montréal. Date: 2000 av. 12. MICHEL MARTIN

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC(CIVILE), 705-02-00609-000. JOVETTE CORBELL, partie demanderesse. NICOLE LAFONTAINE, JEAN YVES DUMAIS & MELODIE DUMAIS, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de NICOLE LAFONTAINE, JEAN YVES DUMAIS & MELODIE DUMAIS seront vendus par huissier le 25 avril 2000 à 14:00 heures, au 7075, Damien, Saint-Damien, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 véhicule Pontiac Sunbird à accs, 1 véhicule Chrysler Lebaron à accs, 1 lot d'environ 25 CD à accs, etc... Conditions: argent comptant ou chaque visé. CLAUDE LAJOIE, huissier de justice, District de Laval, LATRAVERSE & ASSOCIES, huissiers de justice, 1717 boul. St-Martin ouest, bureau 235, Laval Qc, H7S 1N2. Tél.: (450) 978-8869, fax: (450) 978-9013.

AVIS est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que Monsieur Bela (Bill) Altia Nagy, résident au 1710 du Collège St-Laurent (Québec) H4L 2M7, est décédé le 6 mars 2000. L'inventaire des biens est déposé au bureau du Notaire, 1800 McGill College, Montréal, Québec, H3A 3K9 pour fin de consultation. Montréal, le 12 avril 2000.

AVIS PUBLIC DE CLOTURE D'UNE HYPOTHEQUE MOBILIERE OUVERTE. Avis aux débiteurs de 9025-7759 Québec Inc. F.A.S.N. Conception Hydraulique Mécanique C.M.H. Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 2718 du Code civil, que: 9025-7759 Québec Inc. F.A.S.N. Conception Hydraulique Mécanique C.M.H. dont le principal établissement est situé à 226 Broadway, Montréal est, Qc H1B 5A3 a consenti à la Caisse populaire Desjardins Sainte-Bernadette, 3565, rue Bélanger, Montréal, Qc H1X 1A7 ci-après appelée(e) «LA CAISSE», une hypothèque ouverte grevant l'universalité de ses créances, présentes et à venir, en vertu d'un acte d'hypothèque mobilière signé le 12 avril 1996, et publié au registre des droits personnels et réels mobiliers le 2 août 1996 sous le numéro 96-0093963-0001. La caisse a publié au registre surmontré un avis de clôture de cette hypothèque. En conséquence, les débiteurs de l'entreprise mentionnée ci-dessus doivent dorénavant effectuer leurs paiements entre les mains de la caisse seulement. Donné à Montréal, ce 4 avril 2000.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal No 500-12-251896-001 COUR SUPERIEURE Chambre de la famille (divorces) PRESENT greffier adjoint MERILIA MOISE, partie demanderesse c. JEAN MICHELET GABELUS, partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN MICHELET GABELUS, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Michelet Gabelus. Lieu: Montréal. Date: 2000 av. 12. MICHEL MARTIN

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL No 500-05-056011-008 COUR SUPERIEURE GREFFIER ADJOINT MARTINE ST-PIERRE et DANIEL MARCIL, partie demanderesse c. LES HERITIERS DE LA SUCCESSION DE NORBERTO CARDIGOS CENTRE HOSPITALIER ANNA-LABERGE, partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à Les Héritiers à la succession de Norberto Cardigos de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

Une copie de la déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de Les Héritiers à la succession de NORBERTO CARDIGOS. Lieu: Montréal. Date: 2000 av. 12. MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL No 500-12-251896-004 COUR SUPERIEURE PRESENT GREFFIER ADJOINT LUZ MIGUELINA DE LA CRUZ CARIDAD, partie demanderesse

JOSE MARTIN BERTOT ALMONTE, partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à Jose Martin Bertot Almonte de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jose Martin Bertot Almonte. Lieu: Montréal. Date: 10 avril 2000. Michel Pellerin, GREFFIER ADJOINT

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE AVIS de clôture d'inventaire des biens Re: SUCCESSION de dame Zofia LECHNO-WASIUTYNSKA décédée le 11 octobre 1999, résidant à Outremont, province de Québec. L'inventaire peut être consulté, à l'étude de Me Teresa Oledzka, notaire, sise au numéro 1117, rue Ste-Catherine ouest, bureau 403, Montréal, province de Québec H3B 1H9.

Montréal, le 6 avril 2000. Teresa OLEDZKA, notaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION Prenez avis que OPTIMUM ENVIRONNEMENT INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 12 avril 2000. Les procureurs de la compagnie, BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 9	min 3	max 14	4/12	1/10

Températures: MAX / MIN

Montréal: max 9, min 3

Québec: max 14, min 4

Saguenay: max 10, min 2

Shawinigan: max 12, min 4

Granby: max 11, min 3

Montreal: max 9, min 3

Quebec: max 14, min 4

Saguenay: max 10, min 2

Shawinigan: max 12, min 4

Granby: max 11, min 3

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 3	min 2	max 8	-2/4	-3/3

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 12	min 3	max 17	4/13	2/12

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Centre de transbordement de déchets

L'exécutif donne son aval à Matrec

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Il est minuit moins une dans le dossier de l'implantation d'un centre de transbordement sous l'échangeur Turcot. Malgré le mécontentement des citoyens, le comité exécutif de la Ville de Montréal a accepté de modifier le zonage de l'emplacement situé à l'angle des rues Pullman et Carillon pour que la compagnie Matrec y installe un poste de transfert des déchets.

Le conseiller de l'opposition Philippe Bissonnette ne s'avoue toutefois pas vaincu et affirme que les résidents du quartier passeront très bientôt à l'action pour empêcher Matrec d'avoir pignon sur rue dans le voisinage.

La plupart des réserves formulées par la Commission de développement urbain (CDU) ont été acceptées par le comité exécutif. En effet, cinq d'entre elles figurent au sommaire décisionnel rédigé à la suite de la rencontre extraordinaire du comité, mardi soir. Par contre, la recommandation voulant que «le promoteur obtienne du Canadien National l'ouverture ou le droit de passage sur la rue Pullman ou sur toute autre voie afin que les camions puissent emprunter cette rue de manière à minimiser l'impact sur les rues résidentielles» a été rejetée.

En lieu et place, le comité exécutif «accorde la priorité à la rue Pullman après entente à cet effet avec le Canadien National, à défaut de quoi le plan de camionnage devra être respecté». Le président du comité exécutif, Jean Fortier, a expliqué qu'il ne pouvait «forcer le CN à s'entendre avec le promoteur».

En guise de réponse aux récriminations des citoyens qui craignent le bruit, les odeurs et le trafic accru de

camions dans le quartier, M. Fortier a indiqué que de tels désagréments seront «confinés à l'intérieur du centre. Je vous ferai remarquer que ce n'est pas le paradis à cet endroit. Les gens sont tout de même sous l'échangeur Turcot».

Même si le dossier devrait passer comme une lettre à la poste au conseil municipal de lundi, le conseiller de l'opposition Philippe Bissonnette ne se laisse pas abattre. «On tente d'enfoncer ce projet dans la gorge des citoyens, a-t-il dénoncé. Nous avons une série de moyens de pression à notre disposition et nous passerons bientôt à l'action.» Rappelons que lors des séances de la CDU, M. Bissonnette avait affirmé qu'il se coucherait devant les camions de Matrec si le projet venait à être accepté.

Le chef de l'opposition, Michel Prescott, demande quant à lui que soit décrété un moratoire dans l'attente de la mise sur pied des nouvelles procédures de consultation envisagées par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel.

«Nous retrouvons notamment, à proximité du site convoité par la firme Matrec, une résidence pour personnes âgées qui méritent d'être respectées dans leur tranquillité de vie. Plus encore, au moins trois écoles sont situées sur le parcours du futur centre de transbordement. C'est indéfendable comme projet.»

Par ailleurs, le Service des travaux publics et de l'environnement est mandaté de mettre sur pied un comité formé de représentants des citoyens, de la Ville, de la Communauté urbaine de Montréal et de la compagnie. Ce comité sera chargé d'assurer un suivi des mesures de contrôle du bruit et des odeurs, de recueillir les plaintes et d'y répondre dans les meilleurs délais.

François Legault rencontre les représentants des universités

Les recteurs devront composer avec les «contrats de performance»

Les recteurs d'université et le ministre de l'Éducation ont franchi un premier pas dans les longs échanges qui s'annoncent quant au plan de financement proposé par le gouvernement. Mais l'essentiel des discussions suivra la semaine prochaine alors que tous les recteurs travailleront à perfectionner le plan avec le ministre.

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
ET MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Les recteurs d'université ont profité d'une première rencontre hier avec le ministre de l'Éducation, François Legault, pour partager leurs inquiétudes quant au nouveau plan de financement que le gouvernement leur impose. Le ministre se dit quant à lui confiant de parvenir à apaiser les différends qui l'opposent aux chefs d'établissements universitaires au sujet de ses nouvelles exigences.

La publication, il y a deux semaines, d'un document de travail préparé par le ministère de l'Éducation sur une nouvelle formule de financement imposée aux universités a causé bien des remous dans la communauté universi-

taire. Inquiets de certaines interprétations gouvernementales, les recteurs ont exigé illico une rencontre avec François Legault afin d'échanger sur la nature des «contrats de performance» qu'on entend leur soumettre.

Une première rencontre de nature «exploratoire» a eu lieu hier entre le ministre Legault et le président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ), François Tavenas, également recteur de l'Université Laval. Y assistait de même le vice-président de la CREPUQ et président du réseau de l'Université du Québec, Pierre Lucier. Au sortir de cette réunion, François Legault était tout sourire, se disant tout à fait confiant de trouver une solution aux inquiétudes des recteurs. «Il y aura des contrats de performance», a-t-il toutefois réitéré au Devoir.

Quant aux représentants des recteurs, qui n'avaient de mandat autre que d'ouvrir la voie à une discussion plus substantielle la semaine prochaine entre le ministre et l'ensemble des recteurs d'université, ils se disaient tout à fait satisfaits de ce premier échange. «Nous avons réussi à identifier nos préoccupations quant au document publié il y a deux semaines et les échanges ont été fructueux», a commenté François Tavenas en fin de journée.

Peu loquace quant au contenu réel des échanges, le président de la CREPUQ a précisé que la discussion avait été «ouverte et constructive», les recteurs ayant été en mesure de constater que certaines des interprétations qu'ils avaient faites à la lecture du document étaient erronées, d'autres, par contre, ayant tout à fait leur raison d'être. «Sur nos inquiétudes principales, nous avons réussi à faire un bon bout de chemin», a ajouté M. Tavenas.

Rappelons qu'une première lecture du document avait laissé les recteurs «perplexes» quant au nombre d'imprécisions et d'interrogations qu'il soulevait, certaines d'ordre phi-

losophique, d'autres d'ordre politique ou technique, avait d'abord affirmé François Tavenas. L'autonomie des universités, en apparence compromise, constituait l'une des inquiétudes majeures des recteurs.

À ce sujet, François Legault croit que les résistances des chefs d'établissement s'estomperont au fur et à mesure que seront comprises les exigences du gouvernement et son respect de l'autonomie des institutions.

La rencontre d'hier a permis au ministre d'expliquer que son plan n'était pas définitif mais «perfectible», les recteurs comptant bien améliorer le contenu du document actuel. Les «contrats de performance», dont la nécessité est reconnue de part et d'autre, devraient comprendre des clauses assurant le respect de la spécificité de chacune des institutions, a ajouté le ministre.

Le dialogue avec M. Legault devrait se poursuivre mercredi prochain, en compagnie cette fois de tous les recteurs et principaux d'université. Les membres de la CREPUQ doivent se rencontrer d'ici là afin de préparer leur argumentaire.

Le Vietnam, 25 ans plus tard!



LES PETITS VENDEURS de rue d'Hanoi se précipitaient au portillon hier, offrant à qui voulait du pain frais aux petites heures du matin. La scène est radicalement différente de celle qui régnait il y a 25 ans dans la capitale vietnamienne, alors que la guerre qui opposait le pays aux États-Unis connaissait ses derniers soubresauts. Le 30 avril, le pays entier célébrera le 25^e anniversaire de la fin de la guerre.

Une coalition réclame la mise en tutelle d'ADM

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Les opposants au transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval se sont réunis au sein d'une coalition pour tenter de renverser une décision que d'aucuns pensaient irrévocable. Les récentes révélations sur la gestion de la société Aéroports de Montréal ont incité la Coalition air Montréal Mirabel international (CAMMI) à demander, hier, que la société aéroportuaire soit mise sous tutelle, que tous les travaux et dépenses prévus à Dorval soient immédiatement arrêtés et que le gouvernement fédéral reprenne momentanément le bail.

La CAMMI «tire ses origines du ras-le-bol magistral de la population en général et des leaders du milieu au sujet de l'investissement proposé de 1,3 milliard de dollars d'ADM», peut-on lire dans ses documents.

À ce jour, le nombre de personnes gravitant autour du groupe se chiffre à moins de 40. Par contre, explique le président du conseil, Jules Théorêt, la coalition espère faire bouler de neige, à l'instar du Front Mirabel il y a trois ans. «Aux premières rencontres, précisez-til, nous étions très peu, mais rapidement, le nombre de personnes a atteint de 300 à 800 personnes.»

«Toutes les personnes, les groupes, les organisations du Montréal métropolitain, de tout le Québec, du Canada et

d'ailleurs qui ont cet intérêt à cœur sont les bienvenus», peut-on lire dans le communiqué de la CAMMI. «La conjugaison de toutes ces énergies provoquera une puissante poussée amenant le gouvernement fédéral à remettre ADM sur la bonne piste et le gouvernement du Québec à paver les bonnes voies d'accès à Mirabel.»

La CAMMI estime qu'il ne sert à rien de montrer quiconque du doigt. «Ça ne sert qu'à diviser, ça ne sert qu'à se disculper. On a surtout besoin de lignes directrices et d'action.» C'est pourquoi la coalition souhaite «mettre sur pied une mécanique de réévaluation de tout le dossier aéroportuaire» après qu'ADM aura été mise sous tutelle. Cette étape devra être faite en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Par la suite, il faudra trancher: «Plus question de deux aéroports.» La coalition, tout en reconnaissant qu'une telle décision «fait mal», estime qu'elle pourrait satisfaire toutes les parties.

M. Théorêt indique que la CAMMI souhaite que tous les vols soient rapatriés à Mirabel et que Dorval devienne un aéroport industriel. En desservant moins d'avions, ce dernier aéroport ferait le bonheur des résidents des quartiers avoisinants, croit M. Théorêt. «On doit travailler avec acharnement à ce que cette décision soit prise le plus rapidement possible, donc d'ici septembre.»

Un marginal est accusé d'outrage à un cadavre

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Une histoire macabre pas comme les autres a pris fin hier, avec la décision de la Cour du Québec d'envoyer un homme accusé de profanation de cadavre à l'Institut Pinel pour une évaluation psychiatrique. Sans cette mésaventure, l'homme en question n'aurait jamais fait parler de lui. Il vivait avec quelques personnes en marge volontaire de la société.

L'individu qui se promenait lundi soir avec le cadavre d'un homme, installé dans une brouette improvisée, dans la rue Bellechasse n'est nullement coupable de meurtre. C'est ce qu'a déclaré hier Ronald Blanchette, commandant du centre d'enquête nord du Service de police de la CUM (SPCUM).

Pas meurtrier, mais accusé d'outrage, d'indécence ou d'indignité envers un cadavre humain», selon l'article 182 du Code criminel. L'homme, d'abord soupçonné de meurtre, transportait lundi un cadavre qu'il a laissé en plan sur le bord de la rue Bellechasse, en plein cœur de Montréal, disant aux quelques témoins présents «que le gouvernement s'en occu-

pe», a rapporté le commandant.

Après enquête, il s'est avéré que l'homme dans la brouette était mort de sa belle mort, à 80 ans. Son compagnon vivait avec lui, en compagnie d'une autre personne, dans un logement de la rue Christophe-Colomb. Pas d'électricité, pas de chauffage, pas d'eau courante. Les locataires adhéraient à une religion quelconque. Le juge de la Cour du Québec a envoyé l'homme accusé d'outrage à l'Institut Pinel.

Les individus vivant en marge de la société sont-ils nombreux à Montréal? Impossible de le savoir, répondent les spécialistes interrogés. «Leur effort pour échapper à l'emprise de la société est délibéré», a commenté Paul Bernard, professeur de sociologie à l'Université de Montréal, un effort qui implique qu'ils ne se retrouvent donc sur aucune liste permettant habituellement d'établir des statistiques sociales, telles les listes de téléphone, d'électricité, etc. «Ils sont là, mais on ne les voit pas, car ils ne sont pas dans les réseaux habituels de la communauté urbaine. [...] On ne les voit pas, sauf quand il y a des événements qui arrivent comme ça», a-t-il poursuivi.

loto-québec résultats

6/49

Tirage du
2000-04-12

10 29 34 42 46 47

Numéro complémentaire: 40

GAGNANTS	LOTS
6/6 1	2 013 450,10 \$
5/6+ 1	604 035,00 \$
5/6 139	3 476,40 \$
4/6 9 751	95,00 \$
3/6 194 957	10,00 \$

Ventes totales: 13 281 045 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

Québec 49

Tirage du
2000-04-12

16 21 25 41 43 45

Numéro complémentaire: 12

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 17	500,00 \$
4/6 895	50,00 \$
3/6 16 941	5,00 \$

Ventes totales: 548 001,00 \$

Extra

Tirage du
2000-04-12

NUMÉROS	LOTS
280959	100 000 \$
80959	1 000 \$
0959	250 \$
959	50 \$
59	10 \$
9	2 \$

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.



Merci.

Salon international du livre
DE QUÉBEC

Les Grandes conférences de la capitale nationale

VENDREDI, 14 AVRIL

17h à 18h30, Salle 301

UNE HEURE AVEC DANIEL PENNAC

Rencontre publique

19h30 à 21h, Salle 301

POUR MIEUX COMPRENDRE LA NATION QUÉBÉCOISE :

CE QU'ENSEIGNE LA COMPARAISON

Une conférence de Gérard Bouchard

SAMEDI, 15 AVRIL

15h à 16h, Salle 301

LES RELATIONS FRANCE-QUÉBEC DANS UN MONDE

ÉCRASÉ PAR LE POIDS DE LA MONDIALISATION

Débat en présence de madame Louise Beaudoin et de monsieur

Philippe Séguin

19h30 à 21h, Salle 301

LA MORT DU FRANÇAIS

Une conférence de Claude Duneton

PROGRAMMATION DES TABLES RONDES

VENDREDI, 14 AVRIL

19h, Scène des Rendez-vous littéraires

Table ronde: Jésus a-t-il un avenir? avec Jacques Grand'Maison,

Michel Hubaut, Yves Girard et Anne Sigier.

Animateur: Laurent Laplante.

20h30, Scène des Rendez-vous littéraires

Table ronde: Les relations nord-sud: mythe ou réalité? avec Joël

Des Rosiers, Jean-Louis Lippert, Michel Régner et Jean-Louis Roy.

Animateur: Laurent Laplante.

SAMEDI, 15 AVRIL

11h, Scène des Rendez-vous littéraires

Table ronde: Les OGM: pour ou contre? avec Ingeborg Boyens,

Mathieu-Robert Sauvé, Jean-Pierre Rogel et Normand Michaud.

Animateur: Jacques Véronneau.

14h30, Scène des Rendez-vous littéraires

Table ronde: J'aime Québec avec Chrystine Brouillet, Pierre Morency,

Gilles Pellerin et Denis Vaugeois. Animateur: Jean Fugère.

18h, Scène des Rendez-vous littéraires

Table ronde: Ces critiques qui nous disent quoi lire

avec Jean Fugère, Lise Lachance, Stanley Péan et Robert Chartrand.

Animatrice: Chrystine Brouillet.

19h, Scène des Rendez-vous littéraires

Table ronde: Quelle histoire faut-il enseigner? Avec Denis Delage,

Jacques Lacoursière et Marius Langlois.

Animateur: Laurent Laplante.

PRIX D'ENTRÉE

Adultes: 6 \$

Étudiants et 60 ans et plus: 3 \$

Enfants de 12 ans et moins, gratuit

Du 12 au 16 avril 2000
CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBECHEURES D'OUVERTURE
Mercredi 12 avril: de 11h à 22h
Jeudi 13 avril: de 9h à 22h
Vendredi 14 avril: de 9h à 22h
Samedi 15 avril: de 10h à 22h
Dimanche 16 avril: de 10h à 19hLigne sans
frontières
www.sllq.org

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

ALUMINIUM

Colloque sur la dollarisation

La reine a de bonnes chances de rester sur notre monnaie

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Le changement de régime monétaire au Canada n'est pas pour demain. Bien que techniquement réalisables, la dollarisation unilatérale ou la participation du Canada à une union monétaire formalisée n'ont aucune chance ou presque de se réaliser à court ou à moyen terme pour des raisons essentiellement politiques, sans parler de l'indifférence des États-Unis à ce sujet. C'est ce qui est ressorti hier d'un colloque auquel participaient John Crow, ancien gouverneur de la Banque du Canada, Marcel Côté, associé fondateur de Secor, John McCullum, premier vice-président et économiste en chef de la Banque Royale, Pierre Fortin, professeur d'économie à l'UQAM, et Willem Buiter, membre du comité de la politique monétaire de la Banque d'Angleterre.

Intitulé «Le Canada devrait-il adopter le dollar américain comme devise?», le colloque organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain mettait aux prises les camps du oui et du non sur cette question décidément à la mode par les temps qui courent. Le camp du oui était représenté par MM. Côté et Fortin, celui du non, par MM. Crow et McCullum.

Qui a gagné le débat? Difficile à dire car les protagonistes ont apporté de bons arguments de part et d'autre. Allons-y pour l'essentiel. Le camp du oui a par exemple fait valoir que le régime de taux de change flottant qui prévaut au Canada nous procure certes une certaine indépendance monétaire mais nous expose en revanche à une instabilité des prix qui est néfaste pour l'économie canadienne.

Reconnaissant cette instabilité, du reste limitée, le camp du non a répliqué que le régime de taux de change flottant est au contraire un avantage de taille, en particulier lors de crises majeures, M. McCullum donnant l'exemple de la crise asiatique qui aurait pu être désastreuse pour le Canada si notre devise avait été arriérée au billet vert.

Jusqu'à là, le débat parsemé de petites flèches amicales entre participants, dont plusieurs à l'endroit de M. Crow en raison de la politique restrictive de la Banque du Canada à la fin des années 80, n'avait pas vraiment fait de vainqueur. Les présentations de MM. Fortin et Buiter, à défaut de trancher, ont toutefois ramené sur terre ceux qui croient que la dollarisation ou la participation à une union monétaire seraient assez faciles à mettre en place.

«La solution économique idéale, à mon sens, serait d'abolir le dollar canadien et d'engager l'Amérique du Nord dans un processus d'accession formelle à une union monétaire semblable à la nouvelle union monétaire européenne. Le hic, a insisté M. Fortin, est que cette solution échoue aux tests élémentaires de légitimité politique et d'imputabilité parlementaire.»

Autrement dit, on a beau avoir les plus grandes ambitions du monde en ce qui a trait à l'avenir monétaire du Canada, en pratique, la question est d'ordinaire plus compliquée, d'autant plus que ce débat est particulièrement teinté d'émotion au Canada anglais devant la perspective de voir remplacer l'effigie d'Elizabeth II par celle de George Washington sur les billets de banque. Dans ce contexte, le débat sur le libre-échange apparaît bien dérisoire.

Enfin, pour ce qui est de l'union monétaire, MM. Fortin et Buiter jugent impossible et contraire à leurs intérêts les plus fondamentaux que les États-Unis subordonnent leur propre devise pour la remplacer par une nouvelle monnaie continentale. L'équilibre des puissances a peut-être permis ce processus en Europe mais la situation est tout autre en Amérique, où les États-Unis dominent et domineront pour les prochaines décennies, et ce, même si des puissances émergentes comme le Brésil et le Mexique leur feront de plus en plus concurrence.

Reste un problème de taille, aux yeux de M. Buiter. Contrairement à l'Europe, il n'y a pas d'institution politique commune en Amérique du Nord, tel le Parlement européen, pour encadrer à long terme un processus d'intégration monétaire. «Et sans cette intégration politique, une intégration monétaire est impossible», a-t-il dit.

Le Canada a-t-il d'autres solutions de rechange monétaires plus réalistes? Selon MM. Fortin et Côté, on pourrait conserver le dollar canadien tout en essayant de fixer sa valeur à celle du dollar américain, et ce, sous la surveillance d'un conseil monétaire canadien. À quelle valeur devrait-on le fixer, et comment l'atteindre? Les participants n'ont malheureusement pas répondu à ces questions...

EN BREF

Hausse du bénéfice de GM

(AP) — General Motors a enregistré un bénéfice net de 1,78 milliard \$ US pour son premier trimestre de cette année, une baisse de 2 % par rapport aux 1,82 milliard \$ US de la même période l'an dernier. Le bénéfice par action a toutefois augmenté parce qu'il y a moins d'actions de GM sur le marché actuellement que lors de la même période l'an dernier. Le secteur automobile de GM a enregistré des profits de 1,5 milliard, ce qui est semblable aux résultats du premier trimestre de 1999.

Les ventes d'autos reculent

(PC) — Statistique Canada a révélé hier que les ventes de voitures et de camions neufs au pays ont enregistré un recul de 4,4 % en février. Il s'agit là d'un deuxième mois consécutif de baisse. En janvier, les ventes de véhicules neufs avaient chuté de 8 %. La diminution des deux derniers mois survient après la hausse de 9,3 % observée en décembre 1999. Il s'est vendu 126 593 véhicules automobiles en février, soit 5791 de moins qu'en janvier. Les ventes de voitures ont reculé de 5,2 % et se chiffrent à 66 500 unités, tandis que 60 093 camions ont trouvé preneurs, une baisse de 3,4 %. Le Québec a enregistré la deuxième plus importante baisse de toutes les provinces en février, les ventes de véhicules automobiles ayant diminué de 10,6 % par rapport à janvier pour se situer à 29 281 unités.

Partenariat Banque Scotia et Microsoft Canada

(PC) — La Banque Scotia et Microsoft Canada s'associent pour aider les petites entreprises à se doter de vitrines sur Internet. Un nouveau service électronique appelé magasin ScotiaWeb a pour but de permettre aux entreprises «de se doter rapidement d'une boutique virtuelle sans avoir à faire appel à leurs propres techniciens ou passer des contrats multiples auprès de fournisseurs de services électroniques ou de services financiers», a affirmé la banque dans un communiqué. La présidente de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Catherine Swift, affirme que les petites entreprises ont de la difficulté à obtenir les services dont elles ont besoin pour entrer dans Internet.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

La fusion à trois est écartée

Alcan veut néanmoins s'unir à Algroup



ÉRIC ST-PIERRE LE DEVOIR

Jacques Bougie reprend le bâton de pèlerin.

Les conditions posées par la Commission européenne ont eu raison du grand projet de fusion à trois envisagée par Alcan, Pechiney et Algroup. Toutefois, Jacques Bougie, président et chef de la direction, qui avait été l'instigateur de ce mariage, reprend tout de suite son bâton de pèlerin pour aller convaincre les principaux actionnaires d'Algroup d'accepter une union à deux.

Pour l'instant, l'accord de rapprochement entre Alcan et Algroup reste en vigueur, mais la fusion bipartite doit être réalisée par une offre publique d'échange lancée aux actionnaires d'Algroup, ce qui implique nécessairement l'accord des principaux actionnaires, puisque au moins 67 % des actions d'Algroup doivent être déposées. M. Bougie compte se rendre très bientôt en Suisse pour y accomplir «son devoir de convaincre» au moins deux importants investisseurs institutionnels d'accepter la proposition. Pour leur part, les dirigeants d'Algroup favorisent la fusion avec Alcan, qui aurait alors une participation de 62 % dans le nouveau groupe.

Le siège social de cette société ainsi créée serait situé à Montréal, comme cela était prévu dans le projet à trois. Ensemble, Alcan et Algroup totalisent des revenus de 12,5 milliards américains et fournissent du travail à 60 000 personnes. Cette société serait leader dans le marché de l'auto pour la fourniture d'aluminium, leader aussi dans le grand transport en Europe, leader mondial dans la tôle à cannette et très bien positionné pour une percée en Asie avec une base solide en Corée du Sud.

Toutefois, il reste quelques étapes à franchir avant d'en arriver à la consommation de ce mariage. En vertu d'une disposition signée en août dernier, l'entente entre Alcan et Algroup prendra automatiquement fin le 30 juin 2000 si les parties ne se sont pas entendues. L'entente pourrait d'ailleurs se terminer plus tôt si les actionnaires d'Algroup en arrivaient à cette conclusion au terme de leur réflexion. Si M. Bougie sent le besoin d'aller «les convaincre», c'est que des actionnaires se posent sans doute des questions sur l'opportunité d'un mariage à deux.

Par ailleurs, la Commission européenne a déjà donné son aval à cette fusion, mais il reste à venir celle du département de la Justice des États-Unis, qui devrait venir sous peu.

En ce qui concerne Pechiney, les parties ont décidé de mettre fin à leur accord de rapprochement avant même de se faire servir un refus par la Commission européenne, qui en mars dernier avait d'ailleurs fait savoir entre les branches, c'est-à-dire par des sources non identifiées, que le projet tel que présenté ne serait pas accepté.

La tôle à cannette

Il semble que le nœud qu'Alcan, Pechiney et Algroup aient frappé ait été essentiellement la tôle à cannette. Selon M. Bougie, la Commission n'a pas pris en considération la présence de concurrents importants du côté des producteurs de cannettes en acier et en plastique. La Commission a en outre limité son étude de marché aux pays de l'Europe de l'Ouest, un territoire où les trois compagnies occupent une grande place. Toutefois, en considérant toute l'Europe, la part de marché d'APA au

Le Groupe Informission devient Nurun

Péladeau veut Vidéotron «pour commencer quelque part»

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Quebecor veut Vidéotron pour que le réseau de câble lui serve de point de départ pour conquérir le monde. «Il faut bien commencer quelque part», a dit hier Pierre-Karl Péladeau pour expliquer son intérêt pour le réseau de câble de Vidéotron, entièrement confiné au Québec alors que les ambitions de Quebecor sont mondiales.

L'achat de Vidéotron n'a rien d'incompatible avec les visées internationales de Quebecor, estime son président. Au contraire, selon lui, Quebecor a démontré qu'il était possible de commencer petit et de voir grand.

M. Péladeau a donné l'exemple du secteur de l'imprimerie de Quebecor, qui a commencé ses activités en rachetant les activités de Bell Canada dans l'impression des annuaires téléphoniques. Quebecor a fait la même chose dans le secteur du papier avec Donohue, qui était devenu un joueur de taille mondiale quand Abitibi-Consolidated en a fait l'acquisition, a-t-il poursuivi. «Dans le secteur des médias, on avait pris un peu de retard mais on s'est repris, a-t-il dit. Je considère qu'il n'y a pas d'avenir pour les

entreprises qui ne se développent pas dans une perspective globale.»

Pierre-Karl Péladeau participait hier à l'assemblée annuelle du Groupe Informission, où Quebecor a pris une position de contrôle il y a quatre mois.

Au cours de ce bref laps de temps, beaucoup de choses ont changé pour la compagnie née à Québec il y a 15 ans. D'abord, deux des quatre fondateurs ont quitté la direction de l'entreprise pour cause de divergence de vues avec l'actionnaire majoritaire.

Ensuite, la compagnie a changé de nom pour s'appeler Nurun (pour «new run» ou «neurone»). L'ancien nom d'Informission se prononçait mal en anglais, a expliqué hier le nouveau vice-président de la compagnie, Alexandre Taillefer.

Selon le nouveau président, Jacques Malo, le nouveau nom est «moderne, accrocheur et amusant», en plus de pouvoir franchir la plupart des barrières linguistiques.

Le nouveau nom reflète aussi le changement de vocation de la compagnie. De spécialiste en conversion de systèmes informatiques à l'an 2000, la compagnie est devenue un intégrateur de solutions Web pour les entreprises.

Au cours des quatre derniers mois,

la compagnie a réalisé cinq acquisitions et son effectif a dépassé le cap des 1000 employés. Le président, Jacques Malo, auparavant responsable de la réingénierie chez Desjardins, a adopté un tout autre beat chez Nurun. Il entend maintenant ce rythme de croissance accélérée. Nurun prévoit doubler ses revenus à 100 millions cette année, a-t-il prévu. D'autres acquisitions sont au programme. L'entreprise a 50 millions en liquidités, a rappelé M. Malo, ce qui lui permettra de profiter de la baisse de la valeur boursière des sociétés technologiques.

La filiale de Quebecor a elle-même été entraînée dans le remous boursier; son titre, qui valait 80 \$ il y a quelques mois, a été ramené à 49 \$. Il s'agit quand même d'une action qui valait 5 \$ il y a un an, a rappelé Jacques Malo.

Depuis son alliance avec Quebecor, de nouvelles avenues s'ouvrent pour Nurun. Ainsi, l'entreprise veut devenir le fournisseur des clients des imprimeries Quebecor World et servir aussi les autres filiales du groupe Quebecor. Actuellement, 20 % des revenus de Nurun proviennent des activités de Quebecor. L'an dernier, la compagnie a réalisé un profit de 1,2 million sur des revenus de 50 millions.

Institutions financières

Plus de services, moins de frais

Une coalition prend la défense des 20% de citoyens qui demeurent allergiques aux guichets automatiques

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Malgré le recours accéléré à de nouveaux moyens techniques pour rejoindre leur clientèle, les institutions financières ne doivent pas oublier qu'il restera toujours environ 20 % de la population qui ne sera jamais à l'aise avec ces systèmes. C'est ce que soutiennent les représentants d'une coalition formée au Québec pour le maintien de services bancaires personnalisés.

Dans une semaine, ces porte-parole exposeront leurs préoccupations au nouveau président du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours, avant de faire les mêmes représentations dans deux semaines à Bernard Landry, ministre chargé de présenter à l'Assemblée nationale les changements à la loi sur les caisses d'épargne et de crédit. Jacques Saint-Amant, du regroupement Option Consommateurs, mise par ailleurs sur le dépôt prochain à Ottawa d'un projet de réforme du secteur des services financiers canadiens, qui devrait en principe tenir compte du point de vue de ceux qui ont du mal à vivre avec cet aspect de la modernité.

Et qui donc en souffre? Marguerite Bourgeois, une bénévole dans une organisation d'aide aux sans-emploi, déplore que ces gens ont souvent beaucoup de difficulté à ouvrir un compte et qu'il faut attendre deux ou trois jours, après présentation d'au moins trois pièces d'identité, avant de pouvoir profiter des services au comptoir. Pour ces gens, l'augmentation des frais de service constitue un obstacle additionnel. Il y a les analphabètes, qui ont bien du mal à utiliser les guichets automatiques, tout comme les déficients mentaux, qui ont l'habitude du contact humain et qui parfois paniquent devant leur incapacité de dialoguer avec un guichet automatique.

Gilles Fournier, de l'Association de défense des droits des personnes retraitées, dénonce une certaine violence faite par

fois aux aînés lorsqu'on les conduit par le bras vers un guichet automatique. Il y a les handicapés visuels et ceux qui commencent à souffrir de la maladie d'Alzheimer, dont la carte, après trois erreurs, est rejetée ou saisie par la machine.

Et ceux qui préfèrent attendre au comptoir doivent souvent rester debout pendant une demi-heure, ce qui est insupportable par exemple pour une vieille dame qui se remet d'une opération chirurgicale à la hanche. À certains endroits d'ailleurs, on a pensé ajouter des chaises. Il faudrait en outre que l'accès aux locaux soit possible aux gens en fauteuil roulant. Bref, ce sont là autant de cas concrets qui se posent quotidiennement et qui resteront. L'aspect de la sécurité au guichet demeure une question préoccupante pour plusieurs, et pas seulement parmi les plus démunis.

Dans les institutions financières, on a tendance à penser que c'est uniquement une question de temps avant que tout le monde soit familiarisé avec les guichets, les services par voie téléphonique ou Internet. Quoi qu'il en soit, la coalition s'inquiète de la fermeture du quart des succursales bancaires depuis quelques années et maintenant des fusions de caisses populaires locales. L'installation de points de service en lieu et place de la bonne vieille caisse ne satisfait pas tout le monde. Il faudrait, soutient la coalition, que la loi oblige les caisses à consulter la population locale avant de décider de la fermeture d'un comptoir.

Si toute cette clientèle est laissée pour compte, alors elle devra s'en remettre à des institutions parallèles, à des prêteurs sur gages. Dans les régions non urbaines, la caisse populaire est la plupart du temps la seule institution encore présente. La fermeture de succursales bancaires a sans doute contribué à l'augmentation de la part de marché des services courants de Desjardins de 4 % en deux ans.

Selon un sondage CROP de février dernier, les critères de choix des consommateurs sont, par ordre d'importance, la qualité du service, la proximité et la courtoisie du personnel.

BOURSES

La crainte de l'inflation fait fléchir les indices

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le Nasdaq a poursuivi sa correction hier alors que de nouvelles statistiques sur l'inflation aux États-Unis ont forcé un recul du Dow Jones et une baisse du dollar canadien sous les 68 ¢ US.

L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a perdu 92,85 points (-2,5 %) à 3676,78 points hier, et le Dow Jones a cédé 201,58 points (-1,8 %) à 10 923,55 points. L'indice Standard and Poor's des 500 valeurs a reculé de 26,66 points (-1,8 %) à 1440,51 points. À Toronto, l'indice TSE 300 a abandonné 0,9 %, ou 82,26 points, à 8965,41.

L'indice du Nasdaq est maintenant en retrait de 27,2 % par rapport à son dernier record du 10 mars à 5048,62 points, ce qui le place en territoire baissier.

Sur le marché obligataire, le rendement de l'obligation à 30 ans est retombé à 5,80 % contre 5,81 % mercredi soir et celui sur les bons à dix ans à 5,91 % contre 5,93 % la veille. Ces taux avaient grimpé jusqu'à respectivement 5,87 % et 6,03 % en début de journée, après la publication de statistiques économiques américaines plus fortes que prévu.

L'indice des prix à la production a augmenté de 1 % en mars, alors que les analystes tablaient sur un gain de 0,7 %. Mais la hausse de l'indice de base, hors alimentation et énergie, a été inférieure aux attentes à +0,1 % contre +0,3 %. Par ailleurs, les ventes de détail ont enregistré une progression de 0,4 % en mars contre 0,3 % attendu. Ces données pointent en direction d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt de la Fed, une indication qui a mené à un recul de 0,41 du dollar canadien, à 67,93 ¢ US.

Les valeurs de la haute technologie et d'Internet américaines sont donc, en un mois, revenues brutalement sur terre mais sans provoquer pour autant une panique sur les marchés boursiers. Leur repli s'est jusqu'à maintenant fait en relativement bon ordre et sans panique boursière, les investisseurs transférant leur argent vers les valeurs traditionnelles, qui retrouvent du coup un peu de leur lustre. Les dégâts sont toutefois importants. Des sociétés d'Internet introduites en grande fanfare ces deux dernières années à la Bourse électronique américaine ne valent aujourd'hui plus rien.

La progression l'année dernière de plus de 85 % de l'indice composite Nasdaq semble maintenant relever de l'aberration historique. Les autres indices boursiers américains comme le Dow Jones et le Standard and Poor's 500 n'ont progressé en 1999 que de respectivement 25 % et 20 %, ce qui reste remarquable.

Même avec la chute des dernières semaines, le Nasdaq reste en hausse de 50 % sur les douze derniers mois, alors que le Dow Jones n'a gagné que 6 % et le Standard and Poor's des 500 valeurs, 11 %. Le 4 avril, l'indice composite avait perdu jusqu'à 13,5 % en cours de séance, tombant à un nadir de 3650 points, avant de se reprendre en effectuant une véritable séance de montagnes russes en un après-midi. Ce plancher reste son «support» actuel qui, s'il est enfoncé, pourrait augurer d'une chute encore plus forte.

Mais la progression des valeurs technologiques et d'Internet américaines correspond à une réalité économique, comme l'a rappelé hier le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan. L'impact des récents développements technologiques sur l'économie «est réel et fondamentalement irréversible tout comme le savoir une fois acquis est irréversible», a-t-il affirmé lors d'une audition devant le Congrès américain.

Il a souligné que les perspectives de bénéfices des sociétés de la haute technologie étaient constamment revues à la hausse depuis 1995 et dans une proportion bien plus forte que celles des valeurs plus traditionnelles reprises dans l'indice Dow Jones.

«Je pense que les marchés boursiers tentent de trouver le bon équilibre qui sous-tend le système. C'est très difficile et je ne voudrais surtout pas devoir être moi-même entraîné dans le débat de savoir à quel niveau les prix [du marché] devraient se stabiliser», a affirmé M. Greenspan.

ÉDITORIAL

Le bon sens

La décision rendue hier par le juge Paul-Marcel Bellavance, de la Cour supérieure, dans l'affaire The Lyon and the Wallrus, remet un peu de bon sens dans les rapports entre les parlements et les tribunaux mais aussi dans la manière d'aborder la question linguistique au Québec.

Le juge Bellavance donne raison au Procureur général du Québec. Les articles de la Charte de la langue française qui imposent la nette prédominance du français dans l'affichage commercial sont valides. Rien dans ce qui a été avancé par l'avocat Brent Tyler ne permet de remettre en question la norme proposée en 1988 par la Cour suprême du Canada et incorporée à la loi en 1993.

Certes, cette conclusion sera portée en appel et on peut être à peu près certain que la cause ira jusqu'en Cour suprême. D'une certaine façon, c'est tant mieux. Nous saurons alors plus précisément à quoi nous en tenir. Cependant, la lecture du jugement Bellavance nous informe sur les nombreuses faiblesses de l'argumentation de M^e Tyler.

Le juge se range à l'avis de la Procureure générale du Québec sur deux grandes questions. La première est celle de savoir sur qui repose le fardeau de la preuve: le plaignant, qui conteste la validité d'une loi, ou le législateur, qui veut maintenir cette loi, lorsque celle-ci est conforme à une opinion émise par la Cour suprême du Canada?

Selon le juge, et nous sommes d'accord avec lui, pour que la norme de la nette prédominance du français dans l'affichage soit révisée par les tribunaux, il revient au plaignant d'établir d'abord une preuve forte, persuasive, solide et convaincante que les faits invoqués à l'époque devant la Cour suprême pour lui permettre de rendre sa décision ont suffisamment changé pour justifier une remise en cause.

Une fois cette démonstration faite, le gouvernement pourrait, s'il veut maintenir la loi, faire une preuve contraire. Mais on ne peut pas permettre que, sur simple plainte constitutionnelle, un citoyen force, chaque fois que l'envie lui en prend, un gouvernement à venir de nouveau démontrer qu'il a en

core raison lorsque la loi est en tous points conforme à une décision du plus haut tribunal du pays.

Le droit des citoyens de contester la validité des lois ne peut pas être remis en question. Mais, comme l'écrit le juge, on ne peut pas non plus confier aux tribunaux un pouvoir arbitraire non structuré. Il faut que les procédures assurent un minimum de stabilité et de continuité.

Certes, les lois ne sont pas éternelles. Mais entre l'éternité et le délai de 12 ans qui sépare la décision de la Cour suprême de 1988 d'aujourd'hui, il y a une marge. Comme le montre le juge, en droit public et constitutionnel, les décisions de la Cour suprême sont prises de manière à durer longtemps.

D'ailleurs, c'est en se fondant sur une évaluation des faits remontant une trentaine d'années en arrière que la Cour suprême avait affirmé, en 1988, que l'exigence de la nette prédominance du français était un moyen proportionné à l'objectif légitime et urgent de protéger le visage français du Québec, raisonnable dans une société libre et démocratique. C'est dire que la cour s'est appuyée sur des faits peu susceptibles d'évoluer de manière radicale en si peu d'années.

Le juge donne également raison à Québec lorsqu'il rejette les prétentions de M^e Tyler selon lesquelles la nette prédominance du français viole le droit à l'égalité des anglophones du Québec. Nous verrons ce que les tribunaux d'appel en diront. Mais ce qui frappe dans la décision du juge, c'est le gros bon sens avec lequel il traite cette question.

Il rappelle d'abord que la loi a pour but premier de donner une importance visuelle au français et non de rabaisser la langue anglaise. Citant la Cour suprême, le juge s'accroche au critère d'*«aide à un groupe désavantagé»* pour justifier la pertinence de la règle de la nette prédominance. *«Cette loi se veut un point d'équilibre, par une assistance à la langue la plus fragile, et ses avantages dépassent ses inconvénients»*, écrit-il.

Bien sûr, M^e Tyler poursuivra sa croisade. Mais plus le temps passe, plus on se rend compte que la loi 101 dans sa forme actuelle non seulement répond, par une solution unique à une situation unique au monde (2 % de francophones dans l'Amérique anglophone), aux besoins de protection et de promotion d'une minorité, elle respecte aussi les droits garantis par les chartes.

mvenne@ledevoir.ca

Mao à l'école

Les campagnes antitabac et antialcool ont leur place dans les écoles du Québec car leur impact peut être déterminant pour la santé des enfants. Mais une campagne contre le travail au noir orchestrée par le ministère du Revenu? C'est pourtant ce à quoi a consenti le ministère de l'Éducation en laissant entrer la propagande du Revenu dans les écoles, commettant ainsi une désolante erreur de jugement. L'endoctrinement n'a pas sa place à l'école primaire et le gouvernement n'a pas à se servir des écoles pour faire passer ses vaineux messages. Il y a des plages horaires — morale, religion et bientôt éducation à la citoyenneté — qui se prêtent à des discussions sur le sens civique et les responsabilités du citoyen dans la société; cependant, on ne saurait assez le dire, de tels échanges ne doivent pas être inspirés par le percepteur d'impôt! Et ce dernier n'a pas à passer par l'école primaire pour mettre les citoyens à sa main en habituant les enfants à respecter le gouvernement au moyen d'une littérature qui s'apparente à de la publicité. Nous ne sommes ni à La Havane ni à Pékin.

Si le ministère du Revenu a des problèmes, qu'il les règle lui-même. Il pourrait aussi s'interroger, à savoir si ses taxes ne sont pas à ce point élevées qu'elles deviennent une incitation à contourner la loi. En fait, un de ses exercices «scolaires» aborde cette question en demandant à l'élève de cinquième secondaire s'il serait prêt à sacrifier un service public pour payer moins d'impôts ou, plus pernicieux encore, s'il trouve injuste que les

personnes démunies ne paient pas d'impôts. Bien sûr que non. Alors, répétez après moi: «Je refuse de travailler en dessous de la table.»

Les enseignants de la cinquième année du primaire ont aussi leur «trousse» qui leur suggère une histoire dans laquelle le lion symbolise le gouvernement percepteur d'impôts. Heureusement, la panthère, qui n'a pas voulu retourner une partie de son butin à la communauté, a été dénoncée par le hibou qui, lui, voit tout.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, a plus d'une fois exprimé son opposition à la publicité dans les écoles. Pourquoi permet-il d'une main ce qu'il dénonce de l'autre? Voilà un beau message pour les banques qui, en apposant leur logo au haut de chaque page de beaux dépliants, proposent d'informer les jeunes sur les notions de crédit, d'emprunt et d'épargne.

Cet épisode rocambolesque conduit à se demander quelle conception se fait le ministère de la formation scolaire. Les élèves de cinquième année sont autre chose que de futurs contribuables dont tout le monde espère, bien entendu, qu'ils ne travailleront pas au noir. Mais ils sont à l'école. Ils ont dix ans et soif d'apprendre. Les heures de classe sont déjà trop réduites; avant de discuter du contenu des dépliants du ministère du Revenu, les enfants pourraient apprendre la musique, le dessin, la philosophie. Qui sait, cette dernière discipline peut également conduire à former des citoyens responsables! Ces dépliants doivent être retirés des écoles.

pdesrivieres@ledevoir.ca

LE DEVOIR

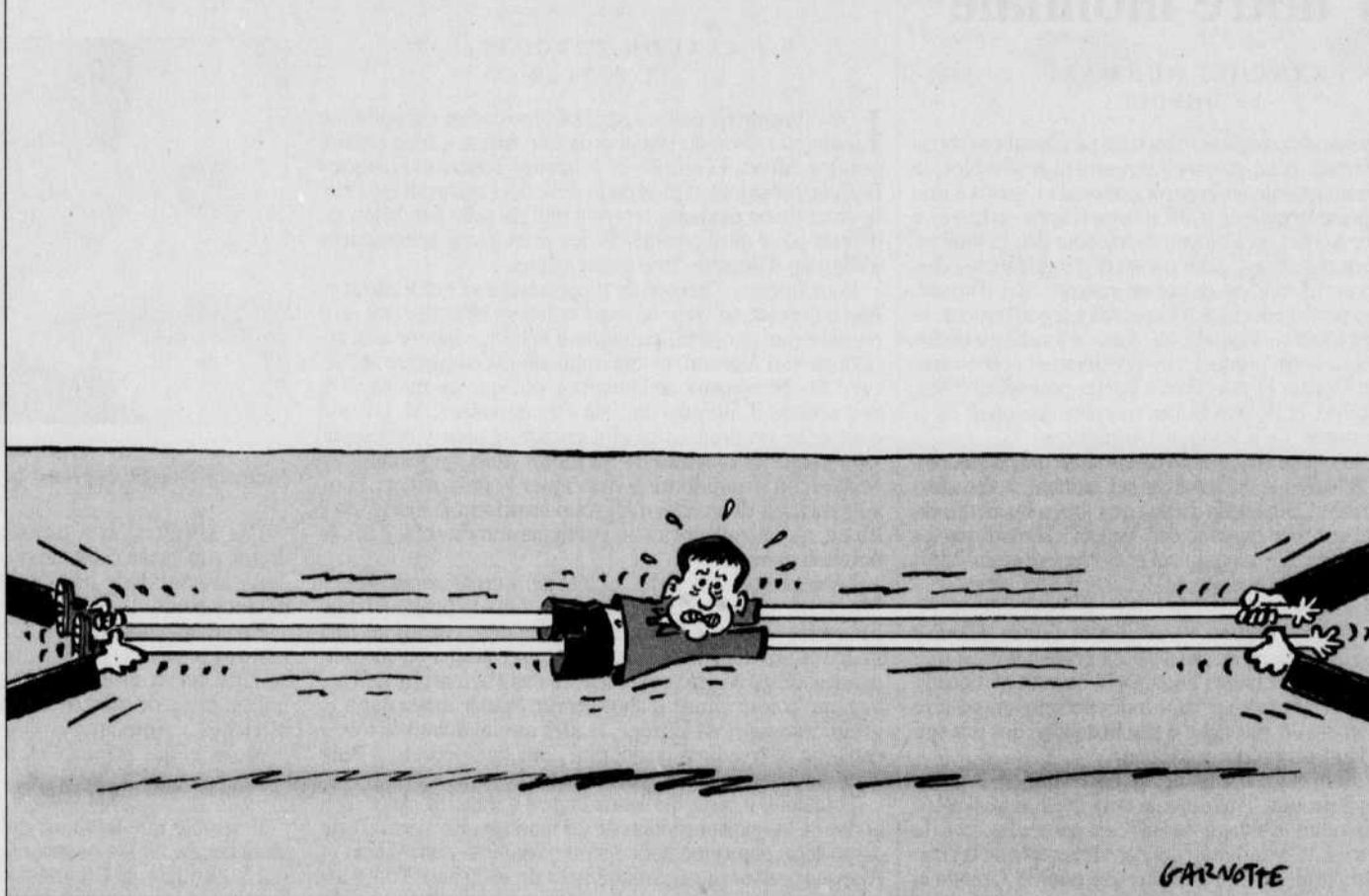
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

LE «PETIT» ELIAN...



LETTRES

Welcome to Paris, France

La décision d'Air France de parler anglais à Roissy-Charles de Gaulle — le général a dû se retourner dans sa tombe — a suscité beaucoup de commentaires, à travers le Canada anglais, de gens qui connaissent peu l'aviation mais qui ont du fiel à verser sur le Québec, comme d'habitude.

Il est bon de rappeler les effets du français dans l'air au Québec. De 1980 à 1995, le parc aérien du Québec a augmenté de 54,4 %, de 3071 à 4741 avions, tandis qu'il ne s'accroissait que de 18,4 % au Canada anglais, de 19 523 à 23 107 appareils, trois fois moins.

Après Renault et l'Institut Pasteur qui ont décidé de communiquer en anglais aux échelons supérieurs, c'est une grave déchéance de la langue française émanant du snobisme de la mafia parisienne, grandes écoles confondues. Cela revient à réduire l'élite à ceux qui parlent anglais.

Or nul n'est meilleur inventeur ni meilleur chercheur ni meilleur ingénieur parce qu'il parle anglais. Joseph-Armand Bombardier n'a pas inventé la motoneige parce qu'il parlait anglais. Non, le génie n'est pas une question de langue.

Ni la sécurité aérienne. Après tout ce qui s'est dit pendant le débat sur le français dans l'air au Canada, on peut être certain que, si les accidents étaient devenus plus nombreux, les opposants se seraient empressés de le proclamer.

Il ne faut rien voir d'autre, avec l'adoption de l'anglais dans l'industrie française, qu'un élitisme déplacé, réducteur et peu fécond. Si Alain Peyrefitte était encore parmi nous, il ajouterait quelques pages au *Mal français*.

Pierre Pourchelle
Beauport, 30 mars 2000

Quelles balises?

Le *Devoir* du 5 avril dernier nous apprend que le ministre Legault désire augmenter la productivité des professeurs au Québec, et ce, en installant des indicateurs de leur rendement. Il est évident — et peu importe le bien-fondé d'une telle initiative — qu'une résistance parce qu'elle touche des principes s'en manifesterait. La réaction de certains syndicats, dont celui des professeurs de l'Université de Montréal (mon *alma mater*), en est un bel exemple.

Il s'avère que le projet du ministre a pour but de s'attaquer à un problème, bien réel au Québec, auquel il faut remédier. Les universités doivent, elles aussi, répondre à des critères de productivité. Favoriser un système universitaire où la qualité est non seulement évaluée mais valorisée et récompensée est la seule manière durable de créer un environnement riche qui s'adapte aux exigences continuellement changeantes de l'enseignement et de la recherche. Une telle secousse «sismique» du système universitaire doit se faire, et ce brassage se doit de déranter les dinosaures qui tendent à scléroser les institutions de haut savoir — ils en ont suffisamment profité. A long terme, une productivité et une transparence accrues de nos universités ne peuvent que bénéficier à la société en général. En ce sens, il faut saluer les efforts du ministre.

En revanche, une question cruciale et centrale à ce projet doit être considérée de façon sérieuse: qu'est-ce que la productivité d'une université? Sur ce point, la proposition du ministre dénote une vision réductrice du rôle de nos universités, vision qui pourrait s'avérer être très coûteuse à long terme.

L'université est d'abord et avant tout un instrument servant à disséminer le savoir. L'enseignement est au centre même de ce rôle et doit donc, clairement, faire partie d'une mesure de sa productivité. Son autre grand rôle est de participer à l'avancement continu de la connaissance à travers une recherche de qualité. Un troisième rôle qui lui est dévolu consiste en son impact direct sur son milieu (pensons, par exemple, à un domaine tel le travail social).

Même si, peut-être à court terme, recherche et enseignement peuvent évoluer séparément, en fin de compte, une tradition d'enseignement de qualité ne peut être préservée par elle-même. En comparant les institutions universitaires de par le monde et particulièrement celles des États-Unis, on constate aisément la corrélation presque parfaite entre la qualité de l'enseignement (à tous les cycles) et celle de la recherche. La performance des universités ne

peut simplement être évaluée par une mesure unidimensionnelle de qualité, et encore moins de quantité, de leur enseignement.

Des balises sur la performance des universités sont nécessaires et souhaitables. Il n'est cependant pas clair que le ministère de l'Éducation ait une compréhension adéquate du milieu universitaire pour en définir unilatéralement les termes. Ces balises doivent à tout le moins être flexibles et reconnaître, à leur juste titre, les différents rôles de l'université et l'interdépendance de ces rôles. Une ingérence myope et simpliste de l'État, telle l'imposition de charge de cours minimum aux professeurs, pourrait bien avoir des conséquences plus néfastes que la situation actuelle. Si on ajoute le manque de reconnaissance que le ministre semble accorder à la recherche et à l'augmentation proposée de la charge d'enseignement (six cours, c'est énorme!) aux autres facteurs handicapants déjà existants, nous réunissons les conditions pour accroître l'exode des cerveaux. Pourtant, M. Legault semblait être préoccupé par cette problématique...

Jean Boivin
Professeur à l'université Columbia
New York, 11 avril 2000

Vous trouvez ça drôle?

Si vous êtes un de ceux que ça fait rigoler de voir des ministres se faire entarter publiquement, je vous suggère de vous faire administrer le même traitement. Vous n'avez qu'à joindre Patrick Robert, entartiste de son métier, et lui demander de venir vous surprendre sur votre lieu de travail, devant vos collègues, au moment où vous ne vous y attendez pas. Pour un léger supplément, il avertira un photographe qui viendra immortaliser l'événement.

Vous avez le choix: on peut vous écraser une tartine à la crème dans le faciès ou encore vous lancer une verre de jus de raisin au visage, comme on l'a fait au ministre François Legault, ou, mieux, vous lancer un siège de bicyclette à la tête, comme on l'a fait à Jacques Parizeau.

Il y a quelque chose de profondément malsain dans ce phénomène de l'entartage des politiciens que nous avons élus, un espèce de fascisme camouflé sous les habits d'un clown sympathique. Parce qu'au-delà du caractère soi-disant rigolo de ces agressions, il y a un message sans équivoque: moi, la démocratie, je m'en balance, et parce que je ne partage pas tes idées, je vais tenter de t'humilier publiquement, au lieu et au moment qui fera mon plaisir.

Quand des médias, avertis à l'avance de ces tentatives d'agression contre nos élus, envoient leurs chroniqueurs et leurs photographes «couvrir l'événement», je me dis qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Après ça, on se surprendra que peu d'hommes et de femmes soient intéressés à faire de la politique au Québec.

Denis Hétu
Montréal, 9 avril 2000

Dorval et décibels

Le débat concernant les aéroports de Dorval et Mirabel, qui a repris de plus belle à grands coups de statistiques, démontre bien à quel point nous sommes obnubilés par la question économique. At-on oublié que le choix de Mirabel, à l'époque, était basé en bonne partie sur des considérations environnementales? L'augmentation prévisible du trafic aérien commandait alors qu'on éloigne l'aéroport des zones densément peuplées. Question de bruit, de sécurité, de pollution, d'engorgement des routes, etc.

Or, depuis la récupération des vols internationaux à Dorval et l'augmentation «remarquable» du nombre de vols passant par Montréal, on a fait la preuve par l'absurde que les auteurs de l'étude d'impacts voyaient juste! Quiconque habite les quartiers Villieray, Rosemont ou Ahuntsic à Montréal, sans parler de toutes les municipalités de l'ouest de l'île, a bel et bien constaté «l'effet Dorval».

Oui, on en a marre de se faire casser les oreilles jusqu'aux petites heures du matin. Avant l'injection massive de nouveaux fonds à Dorval, il faudrait que les gestionnaires d'ADM et de Transports Canada dressent un bilan environnemental du transfert des activités de Mirabel à Dorval. Comment accepter cette baisse de qualité de vie dans nos quartiers à

l'heure où tant d'efforts sont faits pour ramener les banlieusards en ville?

Que Mirabel soit assortie d'un train pour la desservir, comme tout aéroport qui se respecte dans un pays civilisé, comme c'est le cas à Londres ou Paris, pour ne citer que ces deux exemples, et parlons enfin d'autre chose, surtout qu'on pourra recommencer à s'entendre!

Michel Bérubé
Montréal, 12 avril 2000

En mémoire de M. Lagadec

Au début des années 70, j'étudiais en philosophie à l'Université de Montréal. Claude Lagadec fut mon professeur puis mon directeur de thèse.

Ses cours pouvaient s'apparenter à des happenings (il faut se reporter à l'esprit de cette époque). Les projets les plus délirants trouvaient accueil chez lui: on pouvait les construire et, partant, les assumer, nous assumer.

Je fus «surpris» par cela: cette cooptation à «l'étonnement» de l'autre vis-à-vis le monde, vis-à-vis la vie. Il était philosophe, «un philosophe par quatre chemins».

Nos chemins se sont brièvement croisés. Les années ont passé. Mais je suis demeuré «étonné», chemin faisant. Et j'écris ces quelques lignes en écho aux quelques lignes de sa notice nécrologique.

Pierre Bouliane
Laval, 30 mars 2000

Rendez-nous notre butin!

Lucien Bouchard empruntait récemment une expression de son défunt prédécesseur Maurice Duplessis, affirmant qu'Ottawa devait nous rendre, à nous, Québécois, notre butin.

Notre butin, c'est à lui (sans oublier ses prédécesseurs libéraux) qu'on devrait le réclamer. Des ministres inféodés aux promoteurs les plus offrants ne demandent qu'à leur vendre qui nos arbres, qui nos rivières, qui une occasion de mettre un peu plus de béton dans le paysage, qui notre potentiel de consommation, qui notre main-d'œuvre si qualifiée, qui nos cerveaux. Mieux, l'État se fait lui-même entrepreneur pour exploiter le besoin de rêve ou l'appât du gain facile. Il est plus facile de gagner sa vie au Québec dans le domaine des loteries que dans celui de l'agriculture. Dis-moi ce que tu fais pour ton peuple, je te dirai qui tu es.

Le jour où on nous demandera de consentir à la souveraineté du Québec, ce sera pour pouvoir vendre au plus offrant ce qu'il restera de notre butin. La souveraineté d'une république de bananes? Non merci.

Lucien Bouchard aime aussi se réclamer d'un autre de ses prédécesseurs, René Lévesque, dont on dit que c'était un grand démocrate.

À voir la constance avec laquelle certains de ses ministres contournent les règles démocratiques chaque fois qu'un processus de consultation publique risque de déplaire à quelques promoteurs, on ne peut s'empêcher d'avoir peur de tout ce que les mêmes politiciens pourraient faire dans un pays souverain.

Oui, je rêve d'un pays pour la nation canadienne-française du Québec et pour tous ceux qui choisissent de vivre avec elle sur ce sol. Mais au «projet de société» qui nous a valu le saccage du Val-Saint-François, la nouvelle côte des Éboulements, le barrage de Pointe-à-la-Croix et l'erreur boréale, je dis: non merci!

Peut-être suis-je mal informée. Peut-être que dans tous ces cas le gouvernement avait raison. Mais en refusant les consultations publiques, il se donne chaque fois l'apparence de la manipulation, de la malhonnêteté, voire de la dictature. Le jour où ce gouvernement-là me proposera la souveraineté, je subodorerai la même malhonnêteté derrière les apparences d'une consultation démocratique et je dirai: non merci.

Il n'est pas trop tard pour renverser la vapeur dans le cas de la forêt publique: au lieu de reconduire pour 25 ans les privilèges consentis aux compagnies forestières, le gouvernement doit décréter un moratoire sur ces privilèges et enclencher le processus de consultation qui permettra au peuple québécois d'exercer sa souveraineté sur la forêt. Voilà une condition gagnante.

Christine Dumas
Montréal, le 28 mars 2000

IDÉES

Lancement du livre *Penser la nation québécoise*

Le Québec forme une nation

«Si on reconnaît qu'on est une nation, qu'on est un peuple, eh bien ensuite, il faut tirer les conclusions»

LUCIEN BOUCHARD

Premier ministre du Québec

Extraits de l'allocution prononcée lundi lors du lancement de *Penser la nation québécoise*

C'est un nouveau départ. Je crois qu'il y a là, dans ce livre, plus que l'embryon, qu'il y a là une impulsion nouvelle qui est donnée à la réflexion sur la nation québécoise, sur cette collectivité qui s'est longtemps cherchée quant à son identité et qui, d'après ce qu'on peut voir maintenant, est arrivée à bon port quant à la certitude de ce qu'elle est, c'est-à-dire une nation. Une nation qui, bien sûr, poursuit un itinéraire qui devra aller plus loin.

Ce nouveau départ, il était requis, puisqu'il y a de nouvelles données, deux en particulier: la mondialisation, qui a changé beaucoup de choses, qui est en train de bouleverser les rapports entre les peuples, en train, si on n'y fait pas attention, de perturber de façon négative la vie intérieure des nations et des pays, même si nous profitons, nous les Québécois, de cette nouvelle donne. Nous en profitons justement à cause de notre ouverture sur le monde, à cause des impératifs d'une économie qui est très ouverte: près de 60 % de nos produits sont vendus hors de nos frontières.

Mais en même temps, la mondialisation pose la question des nations plus que jamais: pourquoi des nations, pourquoi des États, pourquoi des identités nationales à partir du moment où les frontières économiques sont tombées? Le pourquoi devient de plus en plus pressant et est en train d'imposer la nécessité, plus évidente que jamais, de points d'ancrage, de nations qui vont promouvoir l'identité et qui vont contribuer, justement, à enrichir l'universel, que nous considérons tous bien différent de l'uniformisation.

Deuxièmement, le fait immigratoire. Le fait immigratoire, pourquoi? D'abord parce qu'il est de plus en plus présent, qu'il est une composante essentielle, maintenant, de notre vie collective, de notre démographie. Et le fait immigratoire n'est plus ce qu'il était. Le fait immigratoire ne veut plus être obliéré, il veut être reconnu comme tel. Le fait immigratoire veut faire partie de l'identité collective.

Ce qui est intéressant aussi, c'est que ce renouvellement dans l'effort de réflexion nationale au Québec ne vient pas en rattrapage. On n'a pas attendu les autres pour réfléchir, on est parmi les premiers. C'est au Québec, je dirais, que la réflexion compte parmi les plus avancées au monde face à ces nouvelles données dont je viens de parler, à la nécessité d'apporter un point de vue différent, de situer différemment, dans une perspective nouvelle, les conceptions de la nation.

Et je crois que ça en dit long sur un démenti, ainsi apporté, à une fausse vérité, celle que les questions nationales n'intéressent plus les gens. La réalité, c'est que les gens sont de plus en plus préoccupés par ce qu'ils sont. Ils sont de plus en plus conscients de la nécessité d'avoir des encadrements collectifs, de vivre dans un État et de promouvoir leur identité. Personne ne va me faire croire que le débat politique au Québec n'est pas essentiel et qu'il n'est pas urgent de ramener au centre de l'actualité politique la question nationale. Qui sommes-nous, les Québécois? Et si nous sommes une nation, qu'est-ce que cette nation doit faire? Comment une nation se manifeste-t-elle?

Des choses convergentes

Même s'il y a des divergences entre nous, il y a des choses qui me paraissent convergentes. Premièrement, il est clair — vous avez entendu le chef de l'opposition —, c'est un sentiment dominant au Québec, nous savons que nous formons une nation, ou un peuple. Il est certain que les Québécois pensent et sentent en eux-mêmes qu'ils sont un peuple, qu'ils sont une nation. Alors, ça commence à être une convergence importante. Ce n'était pas aussi évident il y a quelques années. Vous avez deux formations politiques qui, bien sûr, ont des opinions différentes sur l'encadrement politique de l'avenir du Québec mais qui s'entendent, je dirais, sur l'essentiel.

Deuxièmement, nous sommes d'accord que ce peuple doit être inclusif. Autrement dit, il doit pouvoir non pas seulement s'accommoder mais il doit pouvoir, si on peut dire, intégrer la diversité.

J'ajouterais, en ce qui me concerne en tout cas, ça me paraît assez évident aussi, que la composante fondamentale, la clé de voûte de cette identité de peuple, de nation pour le Québec, c'est cette langue commune et officielle qu'est le français. Le français, le cœur de la culture québécoise, composante essentielle de ce que nous sommes, lien inévitable et enrichissant qui nous permet des communications collectives et en même temps toutes les valeurs que l'appartenance à la langue française comporte.

Evidemment, il y a des défis là-dedans. Quand on dit qu'il faut inclure la diversité dans la nation, c'est facile à dire, mais dans le concret, ce n'est pas toujours facile, et nous savons que nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Tirer les conclusions

Enfin, si on reconnaît qu'on est une nation, qu'on est un peuple, il faut tirer les conclusions. Et il faut se demander en particulier comment se fait-il, si on est une nation et que nous le pensons tous, comment se fait-il que nous vivions à l'intérieur d'un régime fédéral qui le nie? Il y a là un problème extrêmement grave de vivre dans un régime, de faire partie d'une structure politique qui s'appelle le Canada, avec, à Ottawa, un gouvernement qui, chaque jour, nie l'existence du peuple québécois, parle de nous comme d'une région. Je crois que là, on a tous collectivement l'obligation de tirer les conclusions de ça.

Pour assumer ses responsabilités, un peuple, il faut qu'il voie ses droits de peuple respectés, il faut qu'on lui reconnaisse la latitude totale des droits qui sont les siens en tant que peuple. Et c'est pour cela que le projet de loi C-20 est totalement inacceptable.

Il faudra ne pas se laisser inquiéter par les tentatives externes de créer quelque entrave et il faudra aussi profiter de cette convergence qui se manifeste ce soir sur la reconnaissance de la nation du Québec pour se donner, par la loi 99, un point de ralliement, une référence collective où on se retrouvera. Mon gouvernement, comme M. Facal l'a annoncé, va déposer des modifications au projet de loi pour élargir autant qu'il se peut l'accueil afin que nous nous retrouvions tous dans l'affirmation claire des droits de cette nation que nous reconnaissons.

«La nation est un concept que l'on doit mettre à l'abri des luttes politiques»

JEAN CHAREST

Chef de l'opposition officielle

Extraits de l'allocution prononcée lundi lors du lancement de *Penser la nation québécoise*

L'initiative du journal *Le Devoir* de tenir un débat public sur le thème «*Penser la nation québécoise*» témoigne d'une vitalité intellectuelle saine et pluraliste. C'est le signe d'une société riche et pourvue d'une santé démocratique évidente.

Cet ouvrage, qui a pour trame de fond une vaste réflexion sur notre identité, est le fruit d'un débat déjà engagé par plusieurs intellectuels québécois. Dans le contexte actuel de mondialisation, c'est un thème d'une importance capitale. La conjoncture sans précédent que nous vivons présentement nous inspire tous une crainte commune, celle du nivellement des identités.

Comme le dit avec raison Michel Venne: «*Il faut être citoyen de quelque part avant d'être citoyen du monde.*» C'est très juste. Affirmer notre existence, c'est faire en sorte d'être plus qu'un simple territoire qui est l'objet de chasses des entreprises, des multinationales et des transnationales. Cela représente pour nous au Québec un très grand défi pour l'avenir.

Un État moderne

À la grande question: est-ce que le Québec est une nation? il faut répondre oui. Non seulement le Québec est-il une nation, mais c'est une des nations qui ont, depuis 40 ans, remarquablement grandi, d'une part grâce à sa remarquable capacité d'inclusion et, d'autre part, grâce à sa non moins formidable capacité de fonctionner et de grandir en interaction avec les autres.

Le Québec a depuis longtemps fait la preuve qu'il est un État moderne. Son besoin et sa soif de modernité ont donné à notre nation tout ce dont elle a besoin pour s'épanouir. Le Québec possède cette force qui lui permet de se hisser dans le peloton de tête, de provoquer les tendances au lieu de les subir.

Le thème «*Penser la nation québécoise*» nous indique que cet ouvrage est résolument tourné vers le futur, plutôt que vers l'histoire. Si le passé est garant de l'avenir, il n'y a aucun

doute dans mon esprit que nous saurons effectuer, comme nation, les changements majeurs qui s'imposent. L'ère dans laquelle nous entrons nous demandera de repenser ce que nous sommes. Les mutations que nous vivons présentement s'imposeront comme aussi importantes que celles que nous avons vécues pendant la Révolution tranquille, dont l'Université du Québec à Montréal soulignait d'ailleurs l'anniversaire il y a de cela quelques jours.

La modernité, par définition, c'est la capacité de se renouveler, d'appartenir à son temps. Depuis longtemps la nation québécoise occupe pleinement sa place au sein des grands ensembles. Avec respect pour l'opinion contraire, l'avenir de ces grands ensembles, c'est la fédération canadienne, c'est l'Amérique du Nord et évidemment le monde entier.

La nation québécoise doit être inclusive. Je suis d'accord avec ceux qui soutiennent qu'il faut dépasser la simple affirmation que tous ceux qui habitent le territoire sont des Québécois et font partie de la nation québécoise. Le Québec est formé de francophones, d'allophones, d'allophones et, bien sûr, de ceux qu'on a trop souvent oubliés, nos frères et sœurs autochtones. Tous ont des racines culturelles différentes et une façon particulière d'interpréter les choses, notamment sur la question nationale. Mais je suis convaincu que tous ces gens-là sont également animés par la volonté d'être des Québécois et c'est sur ce sentiment qu'on doit bâtir le Québec de demain, une terre de diversité et de richesse.

Être pluraliste, c'est reconnaître la diversité qu'apportent ceux qui ont choisi de s'établir ici, de faire du Québec une terre d'adoption. Il faut prendre acte de cette réalité et la considérer comme un phénomène qui contribue à l'enrichissement collectif de notre société.

Ayant moi-même des racines irlandaises, laissez-moi vous rappeler l'expérience des Irlandais. Ils sont venus ici et se sont intégrés à la majorité francophone. Ils ont ajouté à notre culture et à ce que nous sommes aujourd'hui. Actuellement au Québec, on estime que 40 % des francophones auraient du sang irlandais. Lorsque j'étais très jeune, ma mère me disait qu'il y avait deux sortes de gens: les Irlandais et ceux qui voulaient l'être...

S'affirmer librement

Qui dit nation pluraliste dit aussi élimination des distinctions entre les membres de la nation québécoise. Il n'y a pas de vrais Québécois ou de moins vrais Québécois. Il y a seulement des individus qui sont très fiers d'être ici, de contribuer, de faire leur part, et je le dis sans aucune «partisanerie», car c'est une question qu'il faut aborder en dehors du débat partisan.

Pour respecter ce pluralisme, le concept de nation doit dépasser largement les considérations partisans et la question nationale. Il ne doit pas être pris en otage au profit d'une option ou d'une autre. Tant pour les souverainistes que pour les fédéralistes, c'est un concept que l'on doit mettre à l'abri des luttes politiques: il ne doit en aucun cas être érigé en rempart.

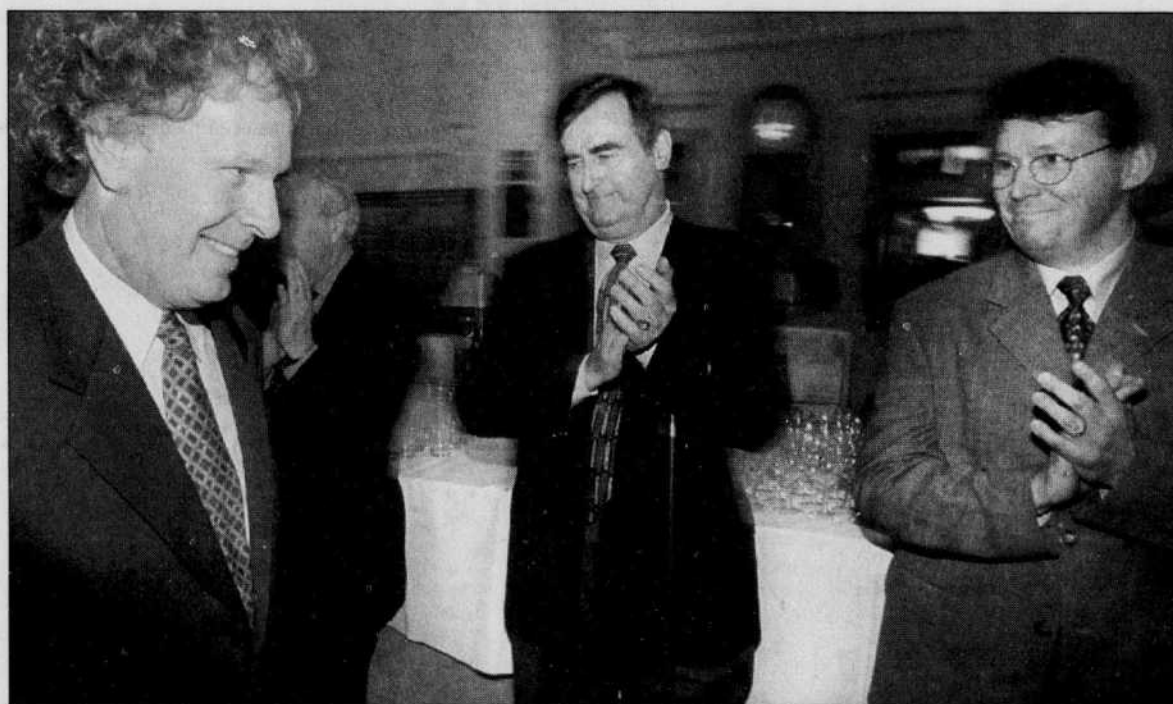
La meilleure façon de démontrer notre existence comme nation n'est pas d'adopter une attitude défensive, de se recroqueviller sur soi, mais au contraire de s'affirmer librement. Le Québec n'a pas de permission à demander à quiconque pour exprimer l'existence de la nation québécoise.

Nous devons le faire, le faisons déjà et continuerons de le faire. La classe politique québécoise est devant un grand défi: canaliser les différentes identités, les différents points de vue dans un projet collectif en tenant compte de nos valeurs et en plaçant au premier rang la langue française et notre culture. Notre position sur le continent nord-américain nous place dans une position de précarité et la protection de notre spécificité culturelle doit être pour nous une très grande priorité.

Je suis convaincu qu'en misant sur ce qui nous unit, plutôt que sur ce qui nous sépare, nous contribuerons justement à bâtir cette nation pluraliste, forte et inclusive. C'est dans cette optique que l'on doit aborder ce débat.

Si ma mère vivait encore aujourd'hui, elle qui nous a quittés très tôt, je serais bien obligé de lui dire que les choses ont beaucoup changé depuis l'époque où elle me disait qu'il y avait deux sortes de gens dans le monde.

Je lui dirais qu'elle avait raison. Il y a effectivement deux sortes de gens dans le monde: il y a ceux qui sont Québécois et ceux qui voudraient l'être. C'est à nous maintenant de les accueillir.



Le premier ministre Lucien Bouchard et le chef de l'opposition Jean Charest étaient les invités d'honneur à l'occasion du lancement du livre *Penser la nation québécoise*, publié dans la collection «*Débats*» des Éditions Québec Amérique en collaboration avec le Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill et *Le Devoir*. Sur la photo: M. Charest, Bernard Descôteaux, directeur du *Devoir*, M. Bouchard et Michel Venne, directeur de l'ouvrage et rédacteur en chef adjoint du *Devoir*.

La fin d'un faux débat entre nationalismes civique et ethnique

MICHEL VENNE

Rédacteur en chef adjoint du *Devoir*Extraits de l'allocution prononcée lundi lors du lancement de *Penser la nation québécoise*

Même si ce livre n'est pas l'expression d'un consensus parfait entre les 17 auteurs qui y ont participé, cette collection de textes met en lumière au moins deux choses qu'il m'apparaît important de souligner.

D'abord, je pense que cet ouvrage va nous aider à sortir de ce qui a peut-être été un faux débat ces dernières années entre le nationalisme ethnique et le nationalisme civique au Québec. Le nationalisme ethnique, comme vous le savez, a très bonne presse au Canada anglais (ou très mauvaise presse, plutôt; en tout cas, on lui consacre beaucoup d'espace dans la presse anglo-canadienne). Combien de calomnies, de faussetés, d'injures a-t-il fallu endurer? On a parlé du nationalisme québécois comme d'une espèce de tribalisme primaire, ethnocentrique, xénophobe. Des gens ont comparé les dirigeants du Québec aux pires dictateurs fascistes du XX^e siècle et on a trouvé des

commentateurs à Toronto pour leur donner raison.

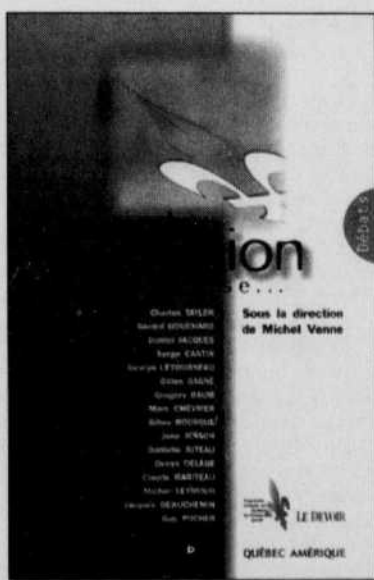
Je crois que c'est d'ailleurs en partie pour répondre à ces accusations pourtant non fondées que des politiciens, des intellectuels, des militants se sont mis à définir le nationalisme québécois sur de nouvelles bases. Notre nationalisme, disait-on, serait civique, républicain ou territorial. En fait, et c'est justement ce que montre cet ouvrage, le nationalisme québécois moderne n'est pas un nationalisme ethnique, il n'est pas non plus un simple nationalisme civique qui nierait l'histoire et l'existence, ici, d'un peuple qui s'exprime majoritairement en français.

Une volonté de réconciliation

Ce livre témoigne plutôt d'une volonté de réconciliation entre les aspirations d'une majorité francophone et les exigences de la démocratie et du pluralisme qui caractérise toutes les sociétés modernes, y compris la nôtre. Tous les auteurs de ce livre décrivent le nationalisme québécois d'abord comme un mouvement d'affirmation d'un peuple de langue française, certes, sans contredit et sans complexe — il n'y aurait pas de nation québécoise sans majorité de langue

française ici —, mais un peuple qui a intégré dans ses institutions et dans ses pratiques sociales le pluralisme moderne. Comme l'écrit Daniel Jacques, il s'agit de concilier notre devoir de mémoire avec notre conscience démocratique.

Bien sûr, il nous reste un bout de chemin à parcourir sur la voie du plu-



ralisme. Un jour, par exemple, j'espère que l'on pourra donner à un pont le nom d'un Italo-Québécois sans que cela provoque une révolte. Mais quand on lit par exemple Jane Jensen qui écrit: «*Tandis que dans de nombreux pays l'apprentissage du pluralisme en est à ses balbutiements, nous, Québécois, avons depuis toujours vécu dans une société de ce type, ce qui nous donne une longueur d'avance*», et quand on lit l'ensemble de son texte et ceux des autres collaborateurs, eh bien, il y a de quoi opposer un démenti à tous ceux qui nous salissent dans le reste du Canada.

Deuxièmement, ce livre met en lumière une autre dimension de la nation. La nation n'est pas un phénomène exclusivement culturel, ce n'est pas seulement le regroupement de gens qui parlent la même langue ou qui partagent une même histoire. Une nation, c'est aussi un principe d'organisation collective, un lieu où l'on peut décider ensemble, délibérer ensemble pour définir le bien commun ainsi que les moyens de le défendre. Plus que jamais, à l'ère de la mondialisation, la nation est un principe démocratique, c'est le seul lieu politique qu'il nous reste. Sans les nations, la mondialisation serait un monstre. C'est pourquoi

la nation est un rempart contre les abus de la mondialisation, elle est aussi notre moyen d'en tirer profit, notre tremplin vers le monde.

La nation est une force démographique, un lieu de solidarité qui empêche notre société d'être réduite à un simple espace de marché. Le théologien Gregory Baum nous signale dans ce livre que les francophones du Québec qui ont été forcés, dans un contexte hostile, à se serrer les coudes pour défendre leur langue et leur culture ont développé un sens de la communauté qui nous permet de développer des modèles communautaires innovateurs.

Evidemment, on ne règle jamais rien avec un seul livre. Et celui-ci, comme les autres, laisse plusieurs questions ouvertes. Il identifie certains des défis de la nation québécoise, notamment dans les liens entre les «mondes» qui peuplent le territoire du Québec.

Ce livre ne tranche pas non plus la question suivante: qu'est-ce qu'on fait avec cette nation une fois que nous l'avons reconnue? Nous n'avions pas l'intention de soulever les mérites des différentes formules de souveraineté et de fédéralisme.

Certaines choses peuvent être faites en dépit des désaccords sur

l'avenir constitutionnel du Québec. La réécriture du projet de loi n^o 99 sur les droits du peuple du Québec est une occasion, qui sera saisie je l'espère par nos deux invités d'honneur, MM. Bouchard et Charest, d'établir une base d'entente minimale pour affirmer l'existence de cette nation et son droit de décider de son avenir. La suite des choses, tout le monde le sait, sera tranchée dans l'arène politique.

Je voudrais dire grand merci aux 16 intellectuels qui ont accepté de prendre part à notre démarche avec enthousiasme, volontarisme et rigueur. Comme le souligne Guy Rocher, ces intellectuels ont accompli le devoir qui est le leur de réfléchir dans la cité, en dehors de leurs tours d'ivoire, avec leurs concitoyens, pour nous aider à mieux comprendre qui nous sommes et où nous allons.

Maintenant, c'est aux acteurs politiques et aux citoyens à prendre le relais en faisant passer la nation québécoise de la pensée à l'action.

* Charles Taylor, Gérard Bouchard, Daniel Jacques, Serge Cantin, Jocelyn Létourneau, Gilles Gagné, Gregory Baum, Marc Chevrier, Gilles Bourque, Jane Jensen, Danielle Juteau, Denys Delage, Claude Bariteau, Michel Seymour, Jacques Beauchemin, Guy Rocher.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précorut (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avil, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Michelle Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zilda. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Briën (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Fonton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Le Sénat ratifie le traité sur les droits des Nisga'a

Ottawa (PC) — Les Nisga'a de la Colombie-Britannique sont sur le point de réaliser un rêve vieux de 113 ans portant sur leurs droits territoriaux et le droit d'administrer leurs propres affaires. Après des débats houleux, le Sénat a en effet approuvé hier le traité nisga'a par 52 voix contre 15 et 13 abstentions. La gouverneure générale du Canada, Adrienne Clarkson, a aussitôt accordé la sanction royale à la loi fédérale. Pour le président du conseil de bande, Joe Gosnell, cette approbation met fin à l'ère coloniale en ce qui concerne son peuple. «Le droit d'administrer nos propres affaires nous avait été retiré par le Parlement du Canada, a-t-il dit. Aujourd'hui, avec l'entrée en vigueur du traité nisga'a, nous avons recouvré ce droit. Nous sommes extrêmement satisfaits.» Le traité avait déjà été approuvé par les Communes en décembre dernier; les Indiens nisga'a et le gouvernement de Colombie-Britannique avaient aussi donné leur accord. Selon les clauses du traité, les quelque 5500 membres de la nation nisga'a recevront une somme de 253 millions de dollars en espèces sonnantes et en investissements pour la pêche commerciale et autres projets économiques. Les Nisga'a se verront également confier des pouvoirs d'administration sur leur propre territoire, qui s'étendra sur 2000 kilomètres carrés dans le nord-ouest de la province.

INTERNET

SUITE DE LA PAGE 1

vient de faire son apparition sur Internet, le *Gnutella*, qui permet aux internautes d'échanger directement entre eux des fichiers MP3 sans passer par un serveur. Un journaliste de l'Associated Press l'a testé cette semaine: en deux minutes il a trouvé 758 fois les pièces provenant du dernier disque de Santana. Le tout sans verser un sou.

Dans l'industrie, certains considèrent que les fournisseurs d'accès devraient maintenant verser des droits d'auteur aux artistes. En France, l'industrie demande que les CD vierges soient fortement taxés afin de constituer un fonds pour les créateurs.

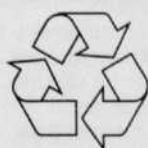
Mais après l'industrie du disque, c'est maintenant le livre qui sera bientôt frappé de plein fouet.

Le cas de Stephen King a frappé l'imagination: l'écrivain le plus populaire des États-Unis a décidé en mars de vendre son dernier livre, un petit ouvrage de 60 pages, exclusivement sur Internet, au coût de 2,50 \$. En quelques jours, 500 000 commandes ont été placées, faisant sauter les sites qui l'offraient. King lui-même a senti le besoin de déclarer qu'il croyait encore aux librairies et au papier!

Mais son cas n'est pas vraiment intéressant en regard de ce qui s'en vient: le ebook, ou livre électronique. Au Salon du livre de Paris, en mars, on présentait l'un d'entre eux, le *Cytable*, petit objet d'un kilo avec écran adapté qu'on branche sur l'ordinateur et qui permet de télécharger des textes. La chose permet de conserver en mémoire 30 livres de 500 pages. Tous les spécialistes prédisent un grand avenir au ebook, qui comporte des touches permettant de retrouver des passages clés, de grossir les caractères, etc. Bref, c'est l'idée de transporter avec soi des tonnes de rapports de recherche... ou sa bibliothèque idéale.

Les éditeurs voudront bien sûr vendre les textes sur Internet pour alimenter ces ebooks. Mais on trouve déjà, sur un site comme «gutenberg.net», des centaines de grandes œuvres à télécharger gratuitement, de Shakespeare à Lewis Carroll en passant par Poe et Conan Doyle.

Véritable voie d'avenir? Personne ne le sait vraiment. On remarque toutefois qu'au Québec l'industrie du livre semble muette sur ces questions et l'industrie musicale en est encore à se demander s'il faut combattre le MP3. Pourtant, leurs futurs consommateurs sont les ados d'aujourd'hui, qui sont en train d'apprendre à consommer sur Internet... gratuitement ou non.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

AFFICHAGE

«Il est bien connu que la Charte de la langue française agace et déplaît [aux anglophones]. Mais cet agacement n'en fait pas pour autant une loi qui enfreint leurs droits civils»

SUITE DE LA PAGE 1

intention d'en appeler de la décision. Jus- qu'en Cour suprême ou à l'ONU s'il le faut.

«Nous cherchons à obtenir le respect et la tolérance. Nous l'obtenons du grand public mais pas du gouvernement», a lancé Gwen Simpson, condamnée hier avec son mari Wally Hoffman à payer une amende de 500 \$ pour avoir enfreint la loi sur l'affichage commercial.

Le juge Bellavance démolit les arguments de la dame. «Il est bien connu que la Charte de la langue française agace et déplaît à une bonne partie des membres de la communauté anglophone. Mais cet agacement n'en fait pas pour autant une loi qui enfreint leurs droits civils», écrit-il dans sa décision.

Le couple d'antiquaires avait placé à l'extérieur de son commerce, appelé The Lyon and The Wallrus — La Lionne et le Morse, une jolie enseigne en bois sculpté où l'anglais et le français occupaient une place égale. Mme Simpson et M. Hoffman avaient agi ainsi parce qu'ils considèrent les anglophones et les francophones comme des égaux.

La juge de première instance Danielle Côté leur avait donné raison en octobre dernier, invalidant les dispositions de la loi sur la prédominance du français dans l'affichage. Le gouvernement du Québec s'était volontairement abstenu de plaider la cause, ce que la juge Côté avait interprété comme une incapacité de l'État à faire la preuve de la nécessité de la loi sur la langue d'affichage aujourd'hui. C'est une ministre de la Justice médusée qui en avait rapidement appelé du jugement.

Datant de 1993, la prédominance du français dans l'affichage fait suite à une décision phare de la Cour suprême, l'arrêt Ford. L'ultime tribunal du pays avait

conclu en 1988 que cette mesure constituait «une limite raisonnable» à la liberté d'expression dans un souci de «promotion et de préservation d'un «visage linguistique» français au Québec».

Mais selon Brent Tyler, ce jugement vieux de 12 ans doit être écarté. Les francophones ont gagné la guerre linguistique, et c'est maintenant l'anglais qui vacille au Québec, estime l'avocat. La preuve établie dans l'arrêt Ford, à partir d'études des années 60 et 70, est dépassée et ne doit pas lier les tribunaux aujourd'hui.

Le juge Bellavance réfute ces arguments. L'État n'a pas à refaire la preuve que le français est menacé au Québec, croit-il. Et comme M^r Tyler n'a pas réussi à éteindre ses arguments en cour, l'arrêt Ford demeure criant de pertinence. Les décisions de la Cour suprême sont rendues «avec un objectif de stabilité et de continuité», estime-t-il.

«En l'absence de preuve, comme c'est le cas dans ce dossier, il faut présumer que l'analyse de la Cour suprême [...] est toujours d'actualité», ajoute le juge Bellavance.

Le juge Bellavance introduit par ailleurs une notion juridique qui fera couler beaucoup d'encre au cours des prochains mois. À qui incombe le fardeau de la preuve dans une cause comme La Lionne et le Morse? La procureure générale doit-elle «rafraîchir» sa preuve et démontrer que la situation du français au Québec reste la même qu'à l'époque de l'arrêt Ford? Doit-elle se défendre en cour à chaque attaque constitutionnelle?

M. Bellavance répond simplement. C'est à celui qui ramène le débat sur la place publique et qui prétend disposer d'une preuve «forte, persuasive, solide et convaincante» de mettre cartes sur table en premier. Le législateur pourra ensuite juger de cette preuve au mérite et la contrer s'il le faut.

GOUPIL

SUITE DE LA PAGE 1

ne vise pas «à rabaisser la langue anglaise»; elle «se veut un point d'équilibre, par une assistance à la langue la plus fragile, et ses avantages dépassent ses inconvénients», écrit le juge. Mme Beaudoin a également souligné que le juge Bellavance estime que «toute amélioration actuelle de la situation du français est possible, pour une partie, à la présence de lois linguistiques la protégeant». La ministre a signalé le passage où le juge évoque la possibilité que «l'abrogation, pendant un certain temps, de la loi linguistique restrictive entraîne une chute brutale et irréversible de la situation du français, qu'une nouvelle législation adoptée à toute vitesse ne corrigera pas».

«Il est bien sûr que, pour le gouvernement du Québec, la langue française est toujours dans un état de fragilité, un état qui la menace», a dit Mme Beaudoin, qui estime que cette fragilité demeurera toujours. Et ce qui la menace, a-t-elle poursuivi, ce sont «les Trois Mousquetaires qui étaient

quatre», c'est-à-dire le président d'Alliance Québec, Bill Johnson, l'avocat Brent Tyler, le commentateur Howard Galganov et le chef du Parti Égalité, Keith Henderson. Mme Beaudoin a déploré la «guérilla judiciaire» que mène Alliance Québec. «Ce n'est pas une quinzaine de cas. Nous en sommes à au moins 40 causes. Il en rentre trois par semaine», a dit la ministre.

Selon Mme Beaudoin, il est «questionnable» que le gouvernement fédéral permette à Alliance Québec de contester le fait que la langue officielle du Québec soit, depuis 1974, le français. «Vous savez très bien que l'objectif de M. Johnson et d'Alliance Québec, leur beau programme, le point n° 1, c'est de faire du Québec ce qu'ils appellent une province bilingue», a rappelé Mme Beaudoin. «Ils n'ont jamais accepté l'existence même de la Charte» de la langue française.

Réactions partagées

Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M), Guy Bouthillier, a salué la décision du juge Paul-Marcel Bellavance, qui «réflecte un large consensus social au Québec quant à l'importance de la prédominance du français dans l'affichage commercial».

La présidente du Mouvement national des Québécoises et des Québécois, Louise Paquet, s'est pour sa part dite «soulagée» par la décision qui «vient de nous éviter le pire». «Le retour du bilinguisme sans nette prédominance du français [dans l'affichage] nous aurait fait reculer 30 ans en arrière», croit-elle.

À l'opposé, le président d'Alliance Québec, William Johnson, a dit que le dossier était loin d'être clos, lançant «Vive le Québec vraiment libre! [de s'exprimer dans la langue de son choix]».

Le président du Parti Égalité, Keith Henderson, juge «insultante» la logique voulant que pour faire la promotion du français, le gouvernement doive restreindre les droits des anglophones.

Flanqué de MM. Johnson et Henderson, Brent Tyler a enfin promis de ne pas lâcher. Il plaidera en juin une quinzaine de nouvelles causes où il tentera de démontrer que le français «ne s'est jamais mieux porté». «Juste pour vous donner une idée de notre stratégie, j'ai ici une copie d'une étude de la Commission de la langue française datant d'août 1999 qui dit que le français est la langue maternelle de 82 % des Québécois. 87 % de la population du Québec parle français en public. [...] Nous allons présenter les propres études du gouvernement pour montrer que la situation du français n'a jamais été aussi bonne et que la prédominance du français dans l'affichage n'est certes plus justifiée». À suivre, donc.

Avec la Presse canadienne

Pour sa part, le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, s'est dit heureux que la Cour supérieure confirme une loi — la loi 86, intégrée à la Charte de la langue française — qu'un gouvernement libéral a fait adopter et «qui, au Québec, nous a permis une longue période de paix linguistique». En dépit du jugement toutefois, M. Charest estime que la procureure générale devrait présenter, comme argument subsidiaire, une preuve de la fragilité actuelle du français au Québec lorsque l'appel du présent jugement sera entendu.

En outre, M. Charest trouve «inquiétant» que Mme Beaudoin dénonce la guérilla judiciaire menée par Alliance Québec. «Les citoyens ont le droit de s'adresser aux tribunaux. Depuis quand reproche-t-on aux citoyens de vouloir exercer leurs droits?», s'est-il demandé.

Jean Charest trouve «inquiétant» que Mme Beaudoin dénonce la guérilla judiciaire menée par Alliance Québec

Le Canada s'inquiète de la dégradation des droits de la personne en Chine

Genève (PC) — Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, dit que le Canada est troublé par la dégradation des droits de la personne en Chine, et qu'il est prêt à appuyer une résolution des États-Unis pour dénoncer la répression qui y est exercée.

Rien ne garantit cependant que la résolution fera l'objet d'un vote de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Depuis plusieurs années, la Chine a recouru à une motion de non-intervention pour empêcher que la commission de 53 membres ne vote sur une résolution de censure.

La résolution des États-Unis exprime des préoccupa-

tions au sujet de «graves restrictions» concernant la liberté de réunion, d'association, d'expression, de conscience et de religion. Elle condamne les mesures répressives exercées par le gouvernement chinois contre les minorités religieuses, dont le mouvement spirituel Falun Gong.

«Nous voulons que la résolution sur la Chine fasse l'objet d'un débat», a indiqué le ministre.

Dans une allocution qu'il a prononcée hier devant la Commission des droits de l'homme, M. Axworthy a défini les priorités du Canada en ce qui concerne les droits de la personne.

ÉTHIOPIE

SUITE DE LA PAGE 1

Mais il faut plus, dit-il. «À court terme, nous avons besoin de 10 millions de dollars. Or, nous avons reçu 500 000 \$, soit 5 % des besoins. C'est plus que pressant. Nous avons besoin de 900 000 tonnes de nourriture et nous n'en avons reçu que 250 000, soit le quart des besoins.»

Il reconnaît que le Canada a été l'un des premiers pays à envoyer de l'aide. Mercredi encore, la ministre canadienne de la Coopération internationale annonçait une contribution additionnelle à l'Éthiopie de 1,5 million de dollars, portant à 7,75 millions le montant total déboursé par Ottawa pour le secours d'urgence. «Mais ce n'est que 15 % des besoins, et on attend toujours de les recevoir», a-t-il précisé.

Que penser de la déclaration du premier ministre éthiopien, qui a affirmé hier que son pays éviterait la famine grâce à ses efforts et à l'aide internationale? «L'aide internationale peut faire la différence, mais mes commentaires s'arrêtent là», a-t-il seulement déclaré, avec un brin de scepticisme quant de même.

Il voit aussi d'un mauvais œil l'équation que font beaucoup de gens entre famine et envoi de nourriture. «Si on se prive de nourriture, on peut survivre quelques jours, mais sans eau, on meurt. La nourriture ne suffit pas, il faut aussi des médicaments, des abris, etc. Sinon, quand la nourriture va arriver, il n'y aura plus personne pour la recevoir.»

L'UNICEF achemine aussi par avion antibiotiques, sels de réhydratation, biscuits protéinés et le nécessaire pour construire des abris, dans les coins névralgiques du pays, notamment le Sud, quelques points du centre et du Nord.

Des camps se sont formés là où se trouvaient des points d'eau, mais la situation y est des plus précaires. Maladies

et parasites pullulent. Dans le village de Godé, qui compte normalement 4000 habitants, près de 25 000 personnes se sont agglutinées, dit-il. «Le tiers des enfants sont menacés quand ils arrivent, 10 % d'entre eux continuent de perdre du poids malgré les traitements. Ils sont condamnés.»

La sécheresse qui touche le pays dure depuis trois ans. Il y a un an déjà, l'UNICEF a sonné l'alarme, indiquant que les récoltes allaient être réduites. Mais la communauté internationale n'a pas réagi, notamment à cause de la guerre que se livrent parallèlement l'Éthiopie et son voisin l'Érythrée. «Ça décourage les bailleurs de fonds. [...] Beaucoup ne voyaient que la guerre, comme si la guerre avait une influence sur les climats», s'est-il indigné. Mais il demeure que le pays détourne beaucoup de ressources vers l'effort de guerre. «Ce sont souvent des dettes, à être remboursées plus tard.»

Malgré tout, André Laperrière demeure confiant quant à l'avenir de l'Éthiopie. Aujourd'hui 172^e sur 174 selon l'indice de développement mondial, le pays, dont l'espérance de vie est parmi les plus faibles du monde (45 ans), a néanmoins un très grand potentiel, affirme-t-il. «La croissance économique est de 5,6, parfois 7 % par année, c'est deux fois plus qu'au Canada. [...] Le pays a juste besoin d'un petit coup de pouce.» Un petit coup de pouce qui, avoue-t-il, devra durer une bonne dizaine d'années.

Pour envoyer vos dons, communiquez avec les organismes suivants:
UNICEF: 1 877 286-4233
Croix-Rouge Canada: 1 800 418-1111
Oxfam-Québec: 1 877 937-1614

Les points saillants du jugement Bellavance

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Voici des extraits significatifs de la décision rendue hier par le juge Paul-Marcel Bellavance dans l'affaire The Lyon and The Wallrus — La Lionne et le Morse, portant sur la langue d'affichage.

«Il est bien connu que la Charte de la langue française agace et déplaît à une bonne partie des membres de la communauté anglophone. Mais cet agacement n'en fait pas pour autant une loi qui enfreint leurs droits civils. [...]

«À mon avis, cette loi a pour but premier de donner une importance visuelle au français et non pour but premier de rabaisser la langue anglaise. Cette loi linguistique correspond aux besoins à long terme. [...]

«En passant, je ne crois pas enfreindre les limites de la connaissance judiciaire en déclarant que le Québec n'aura probablement jamais la croissance fulgurante de l'Ontario et que son poids démographique à titre de province canadienne diminuera continuellement. [...]

«La législation adoptée est une loi dite de renforcement positif pour permettre à la langue française de retrouver et garder une place d'importance dans une communauté interculturelle mais à majorité francophone. [...]

«Je rappelle que les articles attaqués visent les marchands au sens large, qu'ils soient anglophones, allophones ou même francophones. Un marchand francophone situé à Sutton, près de la frontière américaine, ne peut faire sa publicité pour attirer les visiteurs américains qu'en anglais. Il est, lui aussi, soumis à la même loi. [...]

«Cette loi reçoit l'approbation de nombreux francophones. Le fait que sa dernière version (1993) fut adoptée par un gouvernement politiquement différent de celui qui la supporte maintenant est un indice manifeste que tous ces élus ont agi ou agissent avec le soutien d'une bonne partie de la population. [...]

«Le Québec est dans une situation linguistique unique, ce qui a incité la Cour suprême [...] à proposer une solution législative unique qui, semble-t-il, ne se retrouve pas ailleurs dans le monde. C'est tout. [...]

«Les jugements de la Cour suprême rendus en droit public sont rendus notamment avec un objectif de stabilité et de continuité. Je vois mal, six mois ou un an après l'arrêt Ford, tel que semble le suggérer la juge de première instance, qu'un procureur général, qui a présenté une preuve basée sur 30 ans d'histoire, doive refaire une preuve similaire. [...]

«Pourquoi n'appartiendrait-il pas à celui qui veut ramener le débat et qui prétend disposer d'une preuve forte, persuasive, solide et convaincante d'établir en premier cette preuve, que pourra alors contrer le législateur s'il l'estime pertinent, et ce, avec les meilleures preuves disponibles au moment de cette seconde analyse? [...]

«Une telle exigence [...] assure une stabilité dans les décisions tout en permettant la révision de ces décisions si le contexte factuel change de façon significative.»

ORIENTATION

SUITE DE LA PAGE 1

situation de chacun des prestataires. «Nous allons d'abord identifier les gens à risque de chômage prolongé. Je pense aux jeunes et je pense aux chefs de famille monoparentale», a précisé M. Boisclair.

Le gouvernement investira 8,4 millions dans Destination emploi pour engager 260 personnes, dont la moitié seront des agents de la sécurité du revenu et les autres, des agents d'Emploi-Québec. Cette mesure permettra à 8000 ménages de gagner le marché du travail, selon l'évaluation du ministère, ce qui entraînera une économie de 33 millions pour l'État. Cette année, plus de 66 000 personnes devront participer à Destination emploi lorsqu'elles produiront une première demande à la sécurité du revenu.

Quant à la sanction, elle fait partie de l'attirail dont dispose le ministre depuis 1989 pour inciter un prestataire à respecter ses instructions. M. Boisclair a convaincu le conseil des ministres d'abaisser de 150 \$ — le montant prévu dans la loi — à 75 \$ la sanction imposée aux prestataires qui refuseront de participer à Destination emploi. Cette décision a été prise mercredi dernier. «J'ai l'assurance que ces sanctions seront appliquées avec discernement, dans le respect des personnes, et ce n'est qu'après avoir personnellement contacté un prestataire qu'un agent pourra imposer une sanction», a-t-il dit.

Selon M. Boisclair, les cas de refus seront marginaux. Les sanctions ne devraient pas représenter plus de trois millions pour l'année en cours. «Les prestataires capables de travailler ne demandent pas mieux que de se trouver un emploi», estime le ministre.

«Vous n'allez pas me faire accepter le fait qu'une personne fait volontairement le choix de demeurer à la sécurité du revenu. Si c'est le cas, il est certainement grand temps qu'au Québec on secoue cette résignation», a dit M. Boisclair.

Maintenant que les déboires d'Emploi-Québec sont choses du passé, cette nouvelle initiative correspond «à une nouvelle stratégie gouvernementale, une stratégie cohérente qui est très attachée à Emploi-Québec», a indiqué le ministre. En 2000-01, le nombre de participations à des mesures d'Emploi-Québec par des prestataires de la sécurité du revenu doublera par rapport à l'an dernier pour atteindre 155 000. La conjoncture économique actuelle, qui favorise la création de nouveaux emplois, augmentera les chances de réussite d'une telle stratégie, a fait valoir M. Boisclair.

8000 ménages pourront gagner le marché du travail, selon l'évaluation du ministère